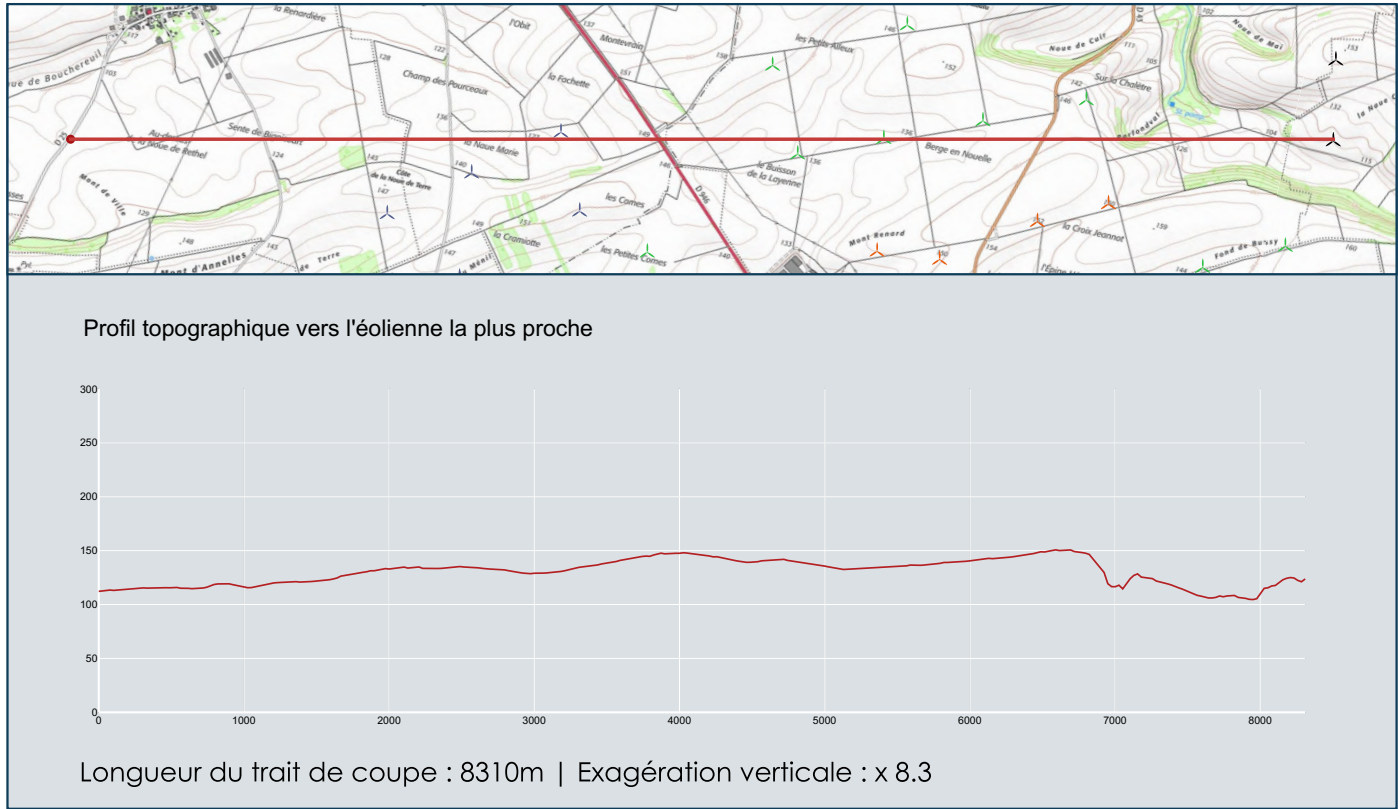
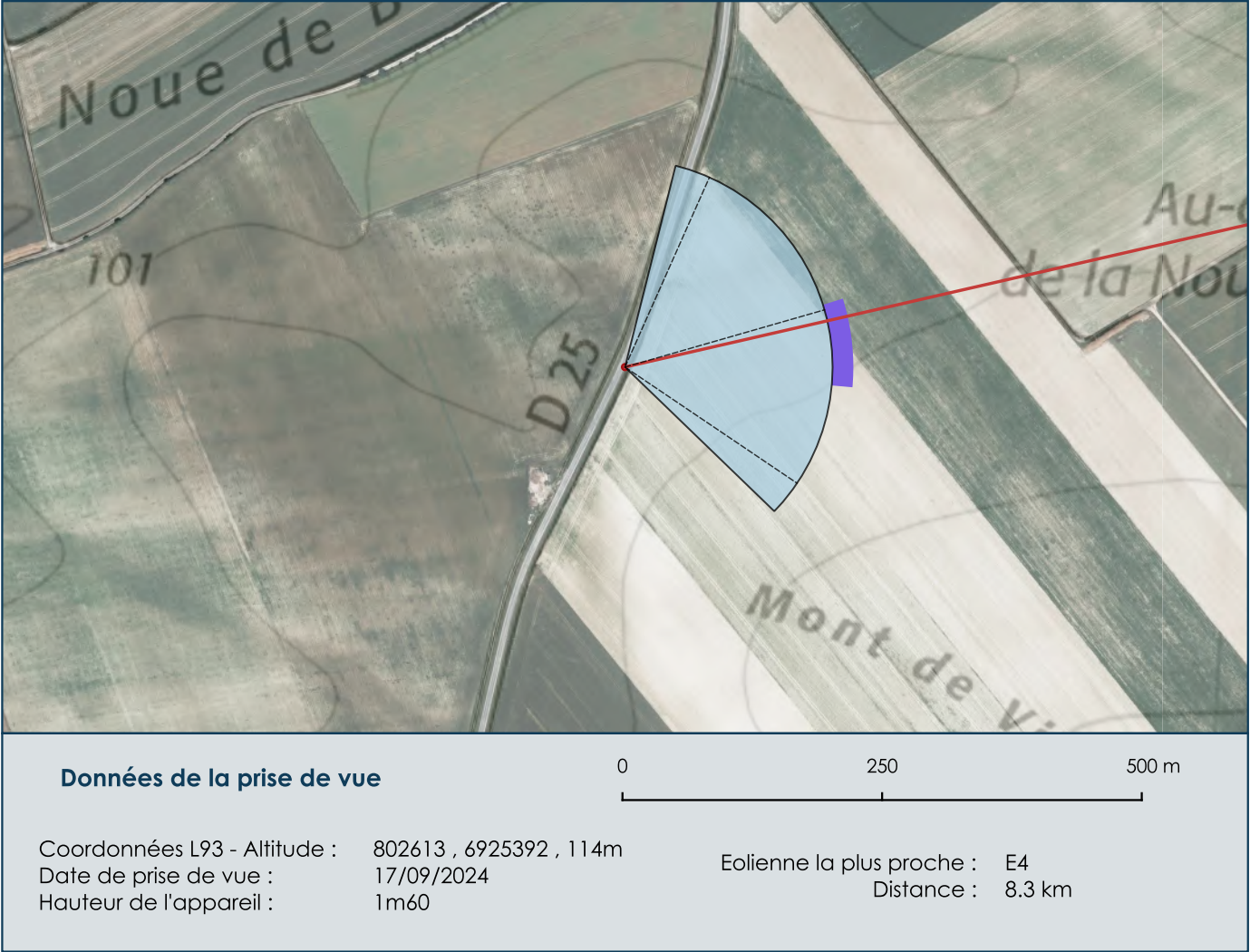
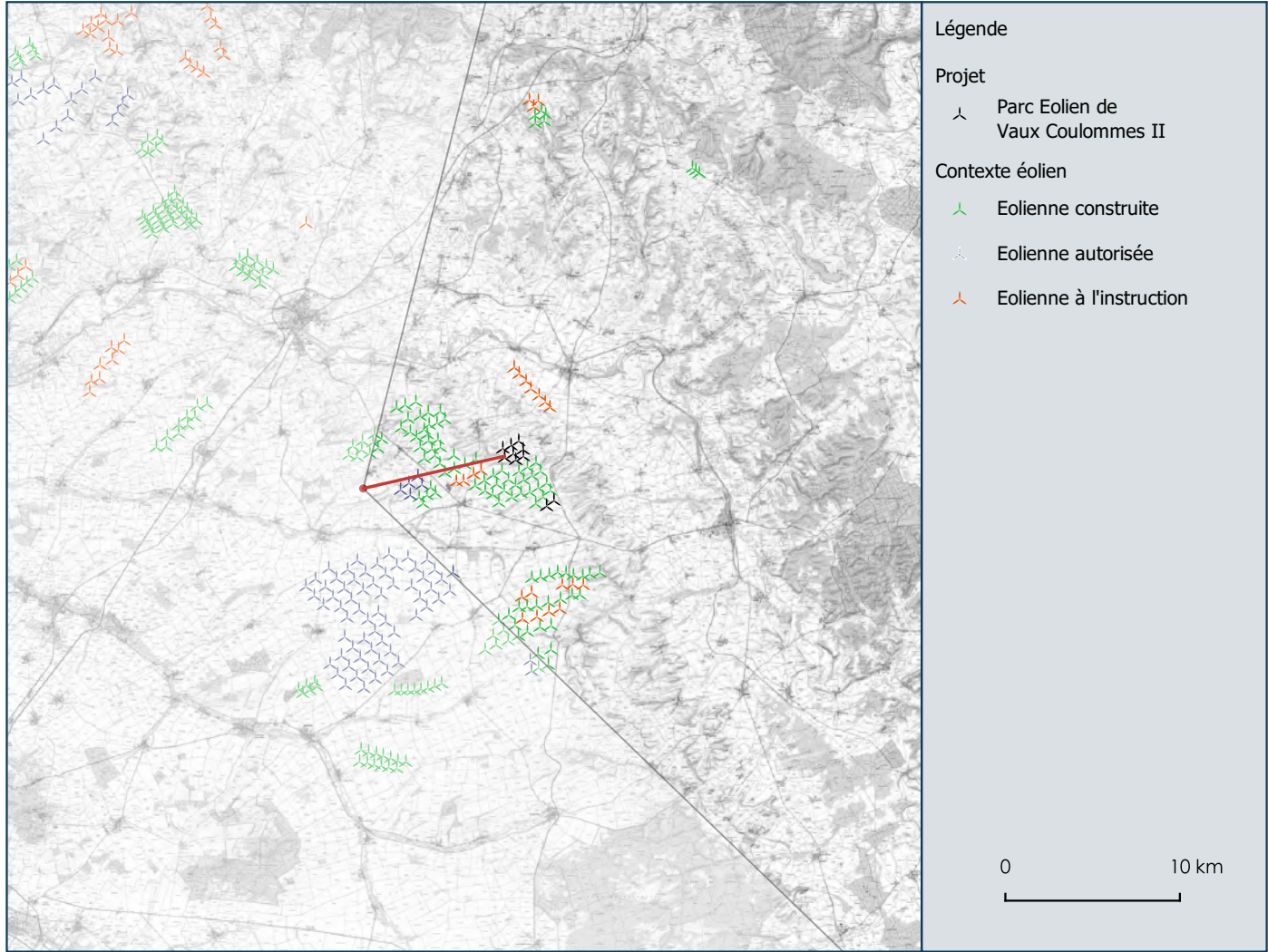


Depuis la D946 au sud - Vue n°E1 - Effets cumulés



Depuis les abords d'Annelles - Vue n°E2



Etat initial

En sortie nord de la vallée de la Retourne, le paysage est industriel : cumul éolien, usines, hangars, lignes aériennes. Le faible relief induit un cumul de ces éléments sur un même plan ce qui affaiblit la lisibilité. La zone d'implantation nord est à environ 10 km sur l'arrière des éoliennes et la zone sud à 12 km à droite.

Etat final, projet seul

Les éoliennes du projet sont partiellement visibles, au loin, derrière les éoliennes déjà construites. Elles participent à densifier le pôle éolien déjà existant.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommès II seul : FAIBLE

Effets cumulés

Avec le projet à l'instruction de la Tène, l'éolien se rapproche du village. tout en s'inscrivant dans le pôle éolien et en demeurant à distance derrière le relief et les premiers rideaux d'arbres. La présence de ce parc limite la perception des éoliennes d'arrière-plan.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : MODERE

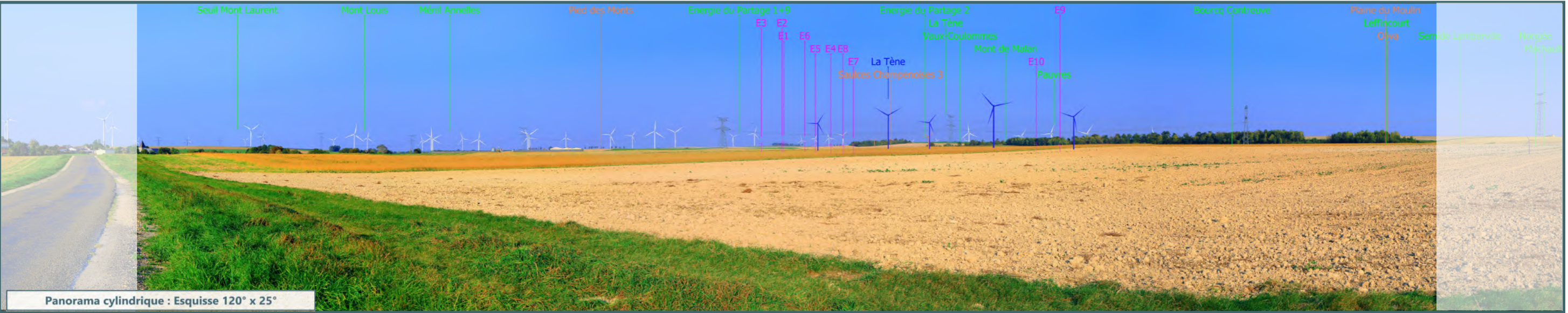
Depuis les abords d'Annelles - Vue n°E2 - Projet seul



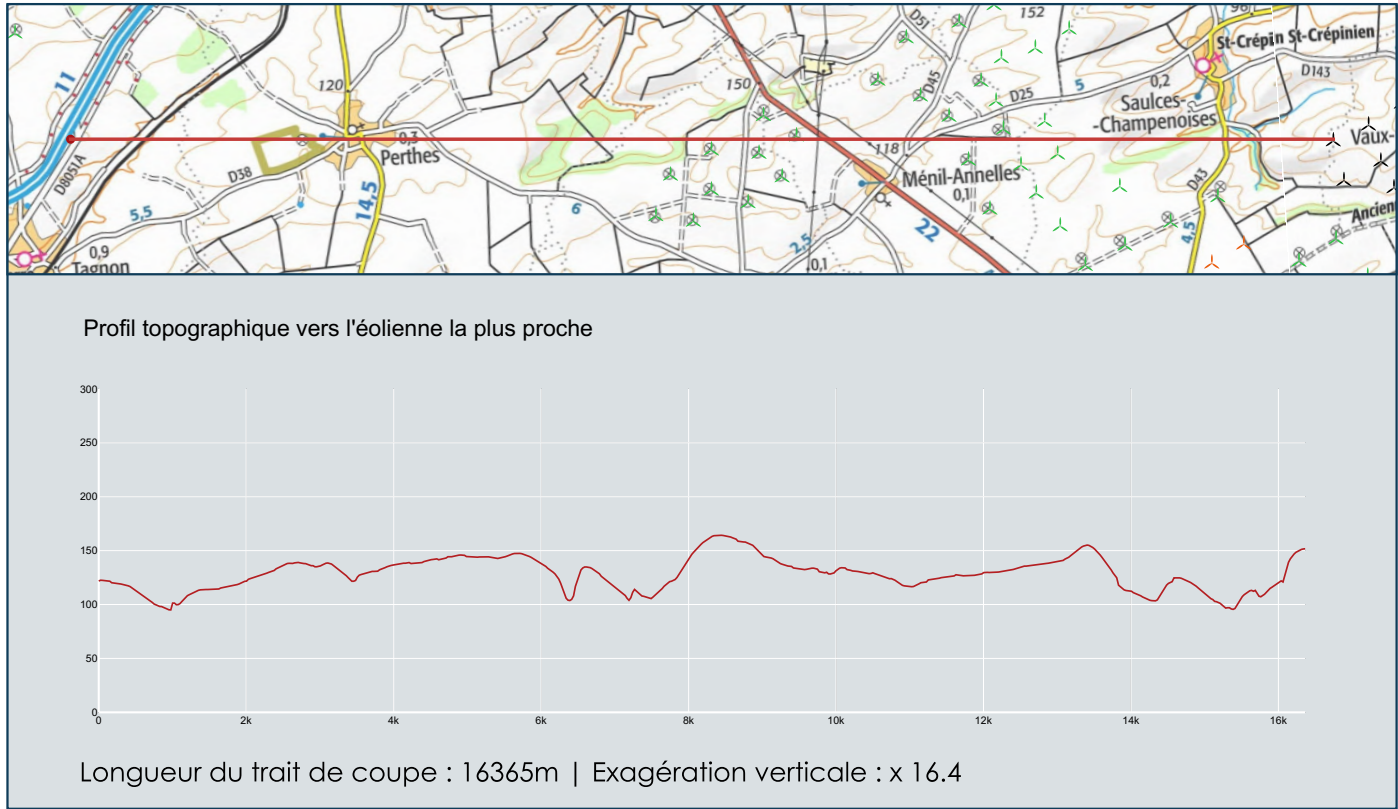
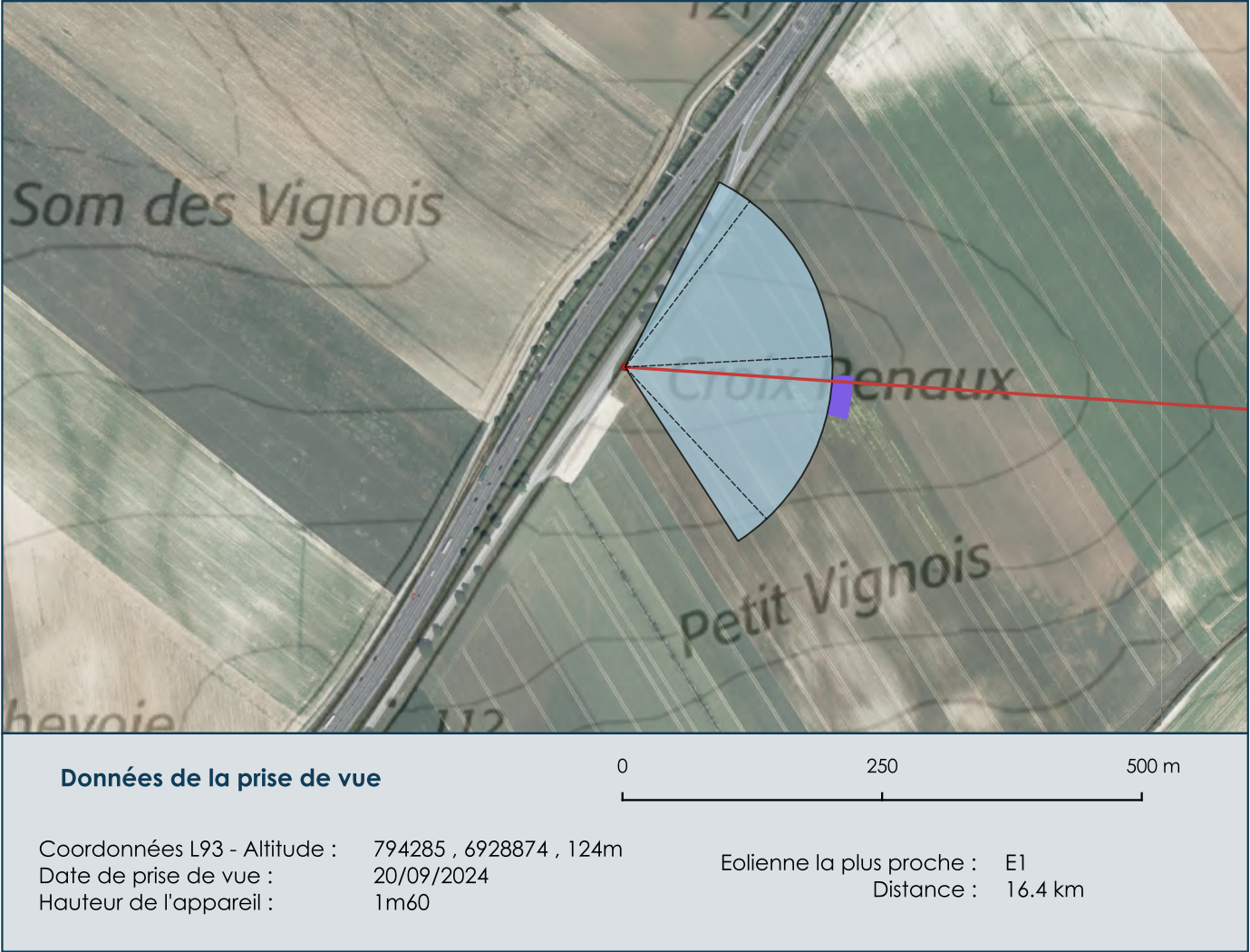
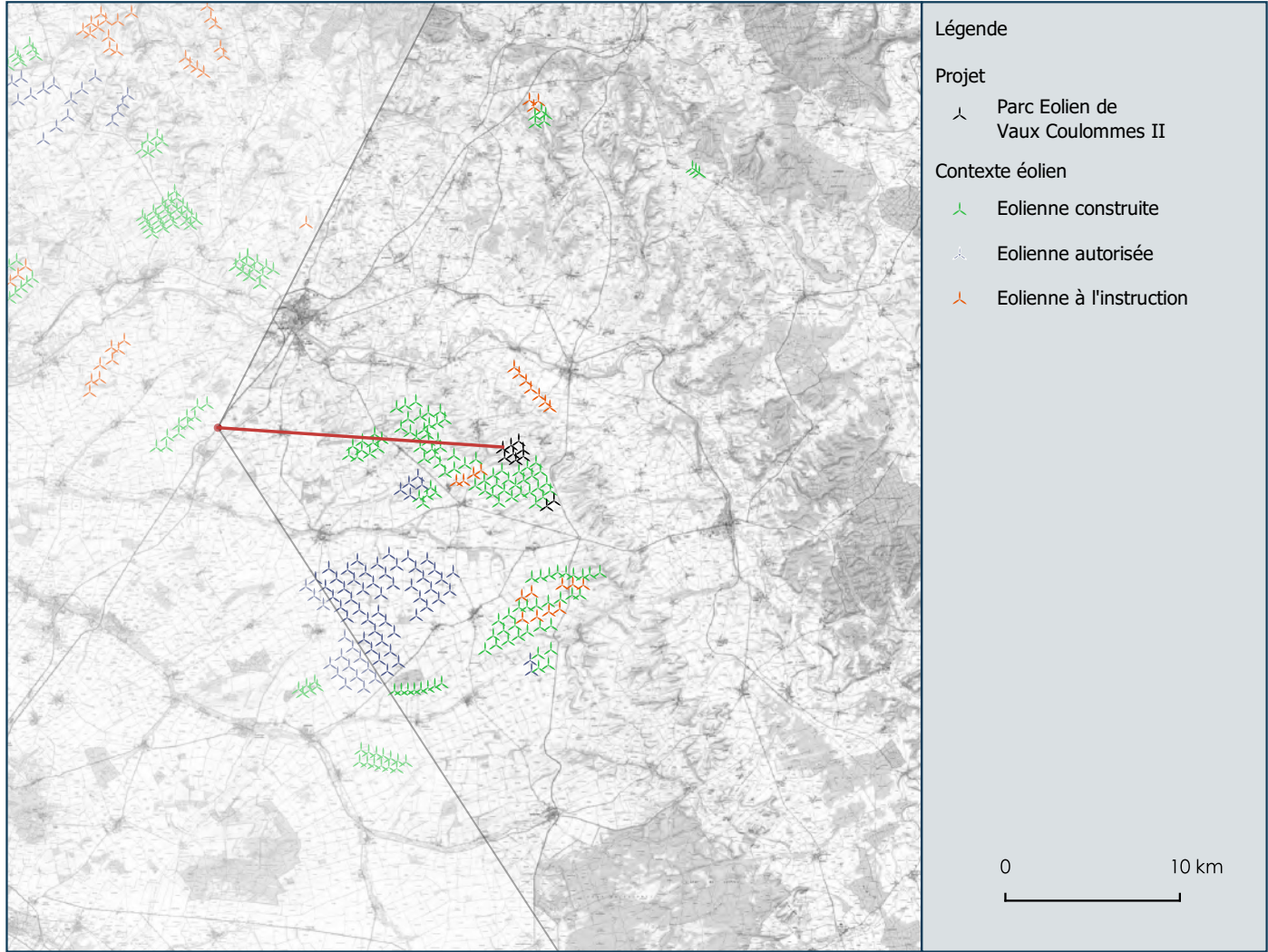


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis les abords d'Annelles - Vue n°E2 - Effets cumulés



A43 vers Tagnon - Vue n°E3



Etat initial

L'autoroute traverse l'ouest du territoire en déblais-remblais. Elle offre parfois quelques vues dégagées sur la plaine, avec quelques éoliennes visibles dans les lointains. Mais le relief et les détails d'avant plan sont qualitatifs et attirent la vue qui est peu sensible au projet situé à 16 km.

Etat final, projet seul

Le projet est lointain, masqué par le relief et la végétation. Quelques pales des 2 éoliennes du sud sont potentiellement visibles, intégrées au pôle éolien déjà présent.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommès II seul : NEGLIGEABLE

Effets cumulés

Nongée 2 et le Mont des 4 Faux élargissent le champ de présence de l'éolien sur l'horizon tout en demeurant loin et de hauteur réduite.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FAIBLE

A43 vers Tagnon - Vue n°E3 - A43 vers Tagnon - Projet seul



A43 vers Tagnon - Vue n°E3 - A43 vers Tagnon - Projet seul

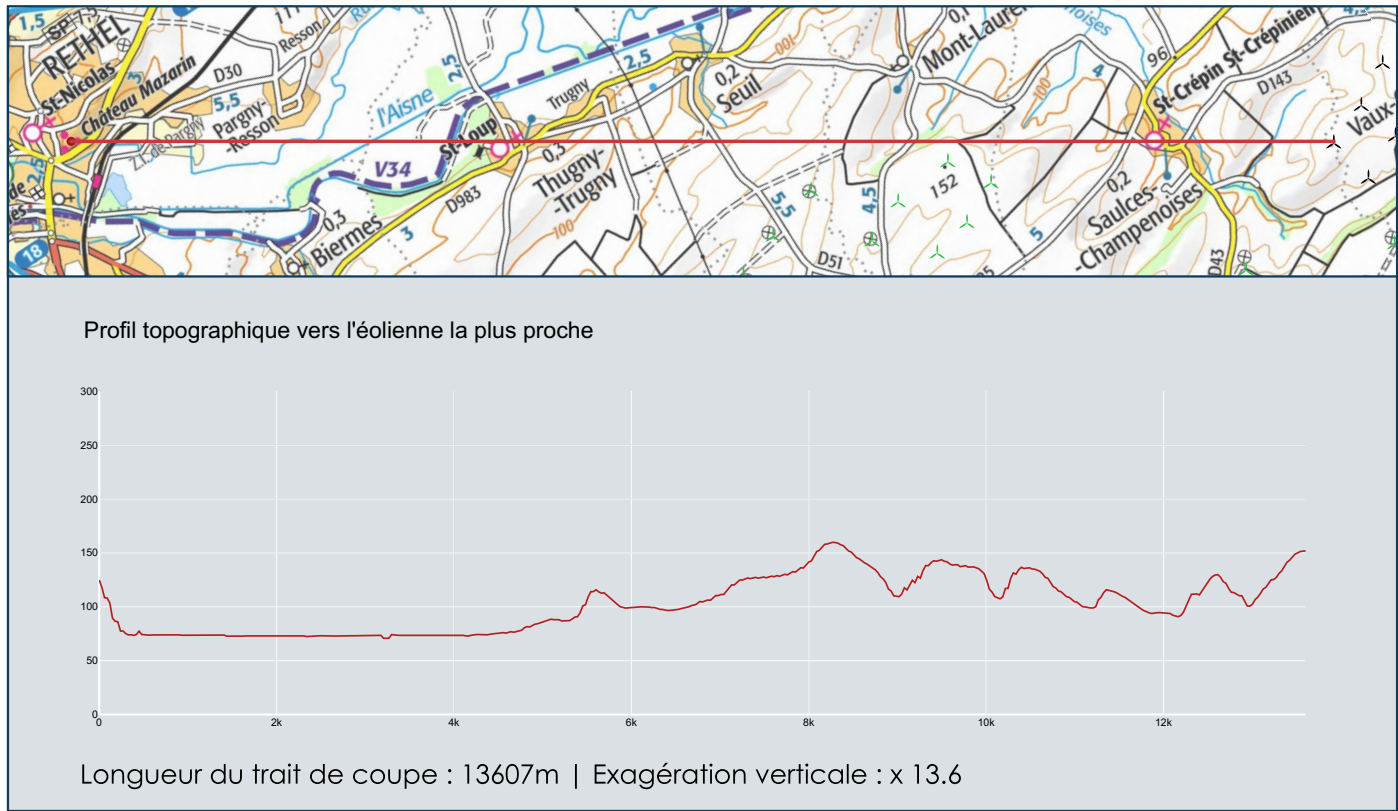
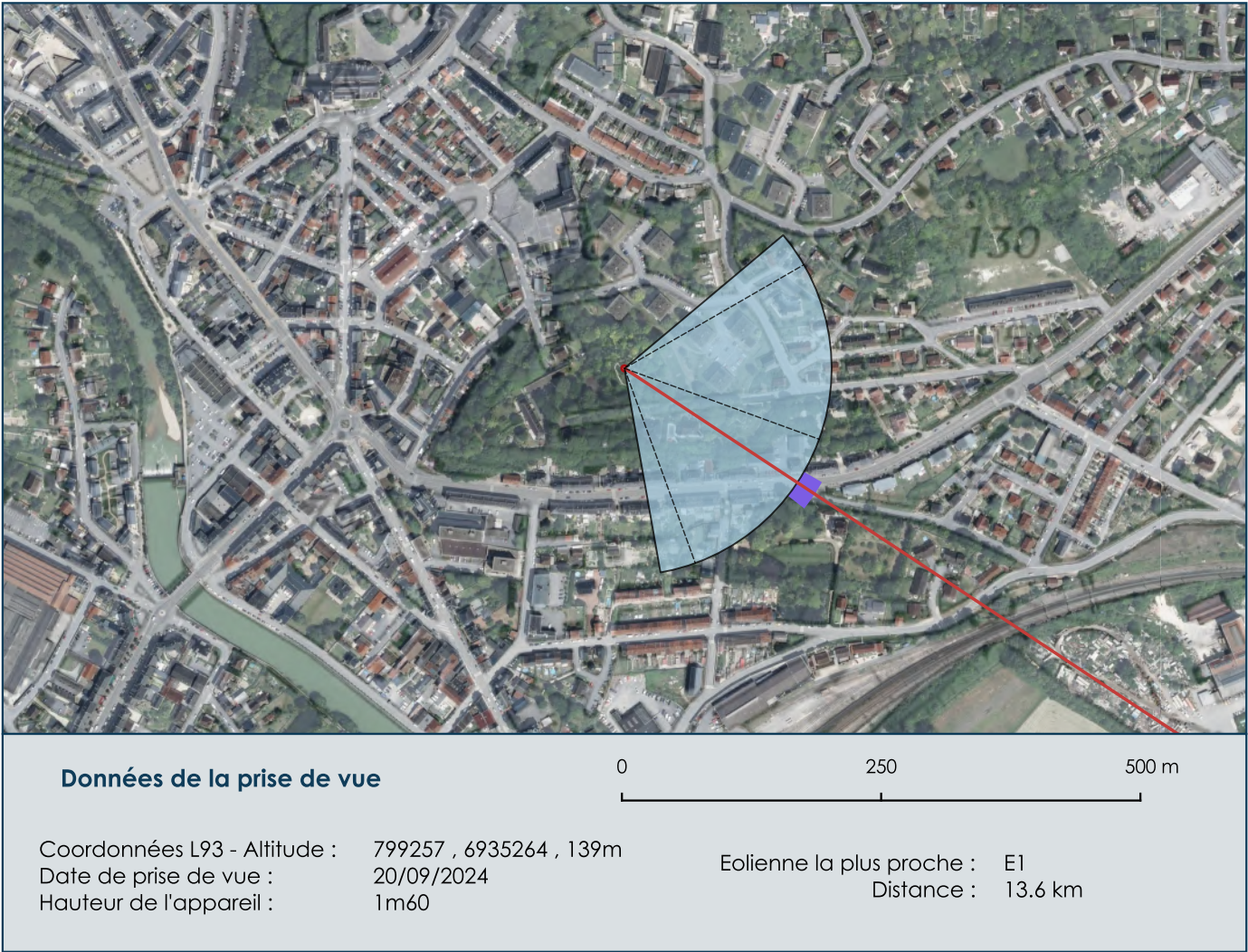
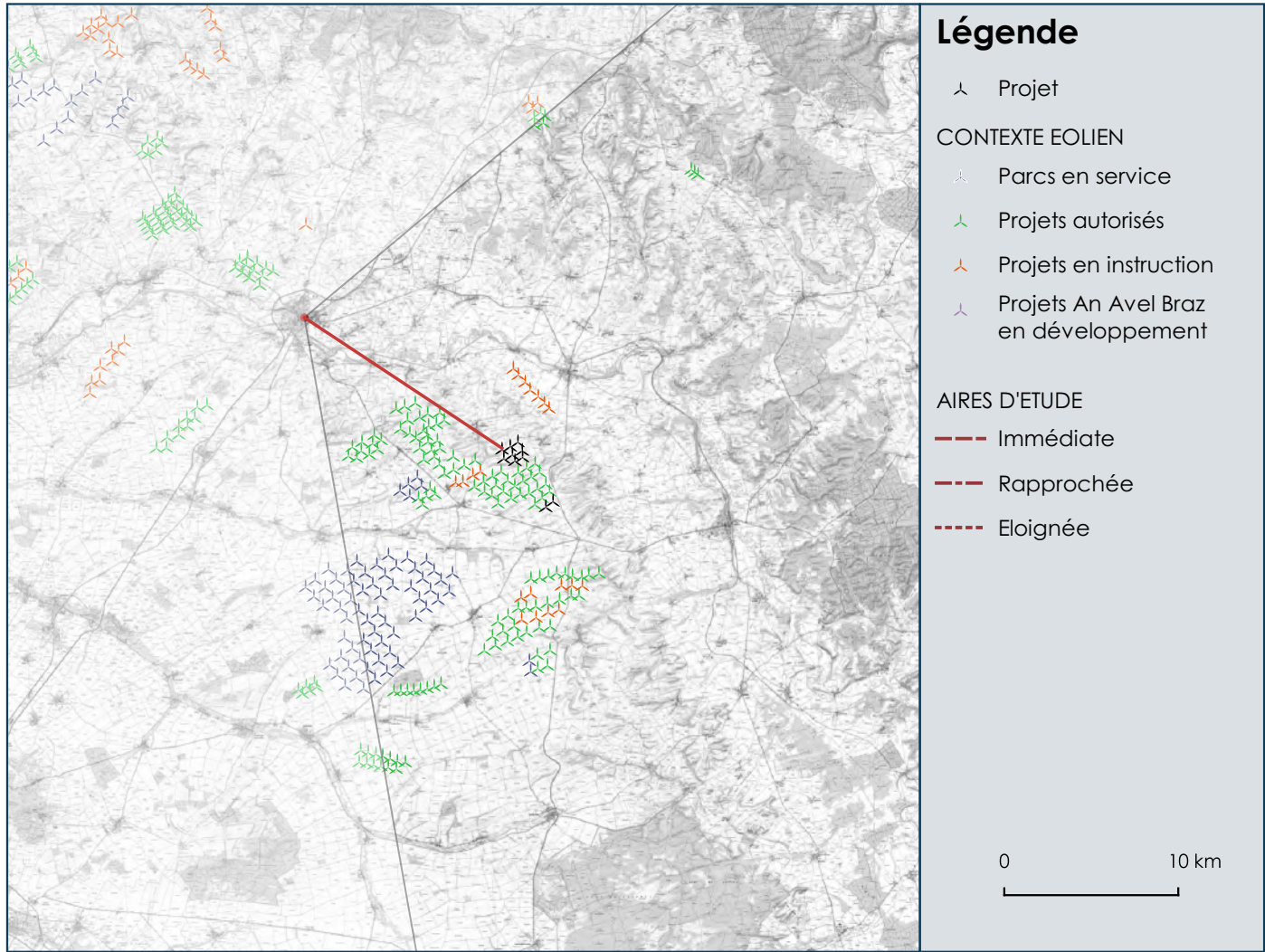


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

A43 vers Tagnon - Vue n°E3 - A43 vers Tagnon - Effets cumulés



Depuis le panorama qui surplombe Rethel - Vue n°E4



Etat initial

Rethel est à 13 km de la zone d'implantation nord. La plaine est peu visible depuis les espaces publics. Ce panorama est pris depuis un belvédère à l'abandon qui domine la ville. L'éolien accompagne la limite du plateau dans un rapport d'échelle cohérent. Plus bas le vallage offre une bande boisée qui soutient le plateau crayeux.

Etat final, projet seul

Les éoliennes du projet s'insèrent dans les éoliennes déjà présentes. Le cumul éolien forme une ligne de mats aléatoire, mais dense. La zone nord du parc s'étend vers le vallage. Elle est moins dense que l'éolien voisin et participe ainsi à la transition vers le vallage, unité paysagère exempte d'éoliennes.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommès II seul : FAIBLE

Effets cumulés

Le projet de parc du Pied des Monts expose son alignement dans le vallage. Ce projet affirmatif répond aux nombreux projets du plateau par une implantation extrêmement lisible. Dans ce contexte, le projet de Vaux-Coulommès se fait encore plus discret.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FORT

Depuis le panorama qui surplombe Rethel - Vue n°E4 - Projet seul



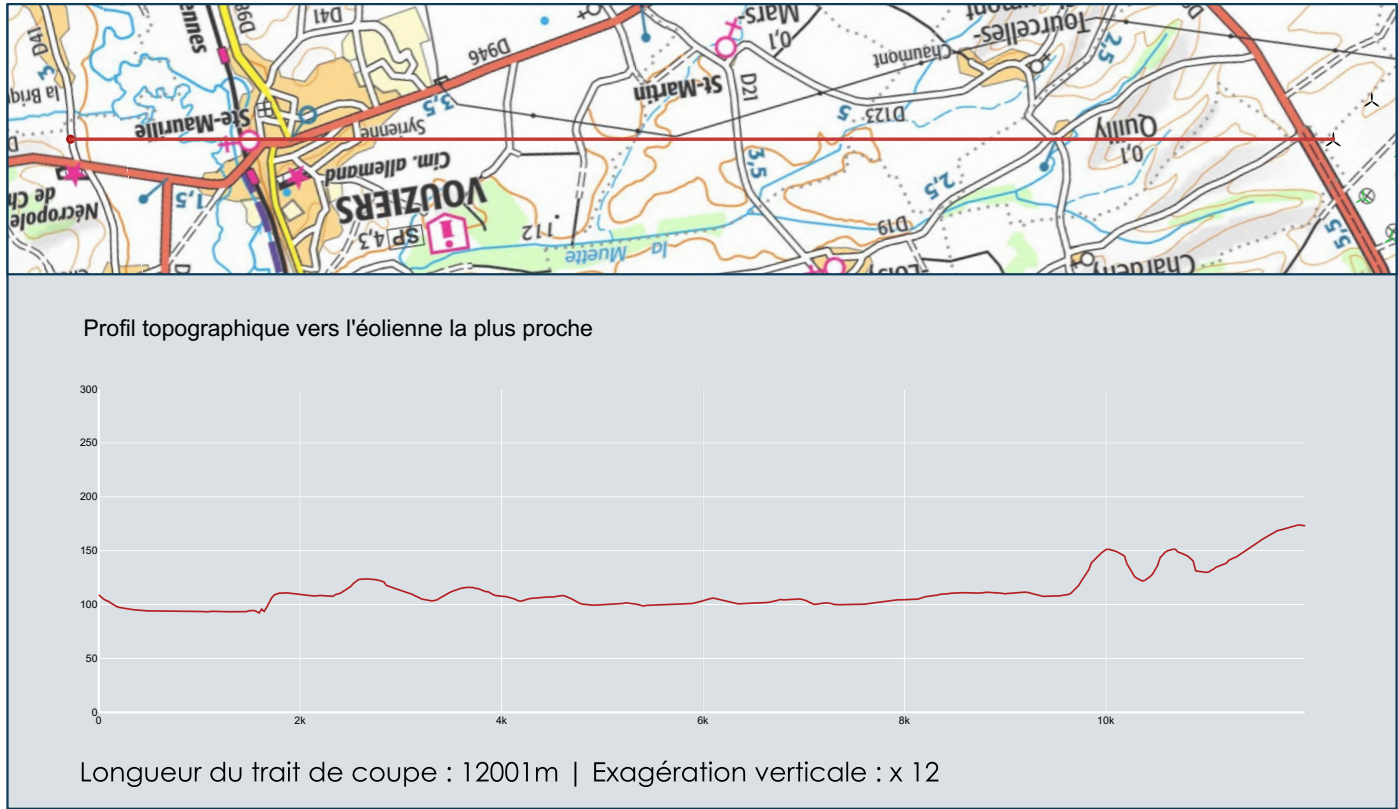
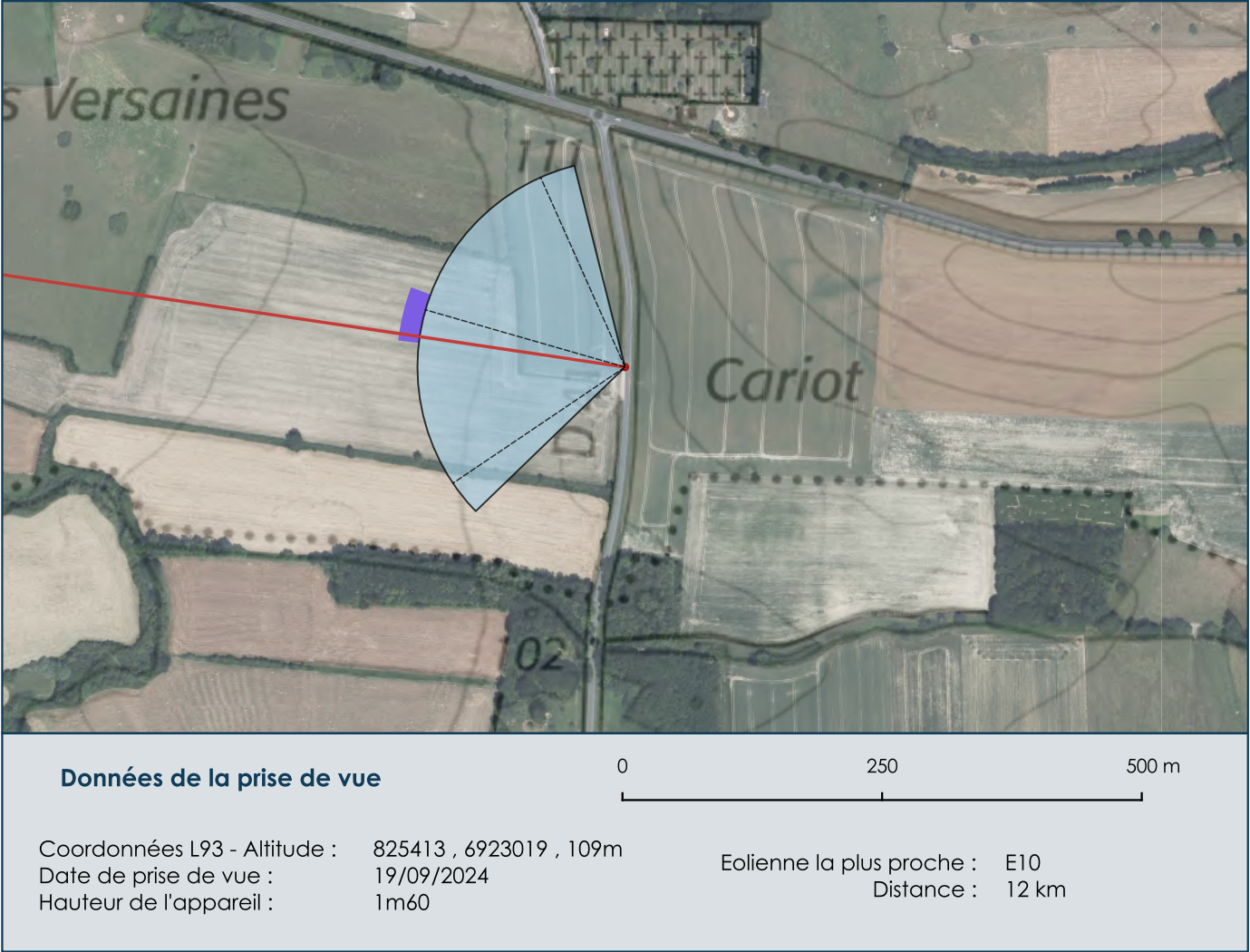
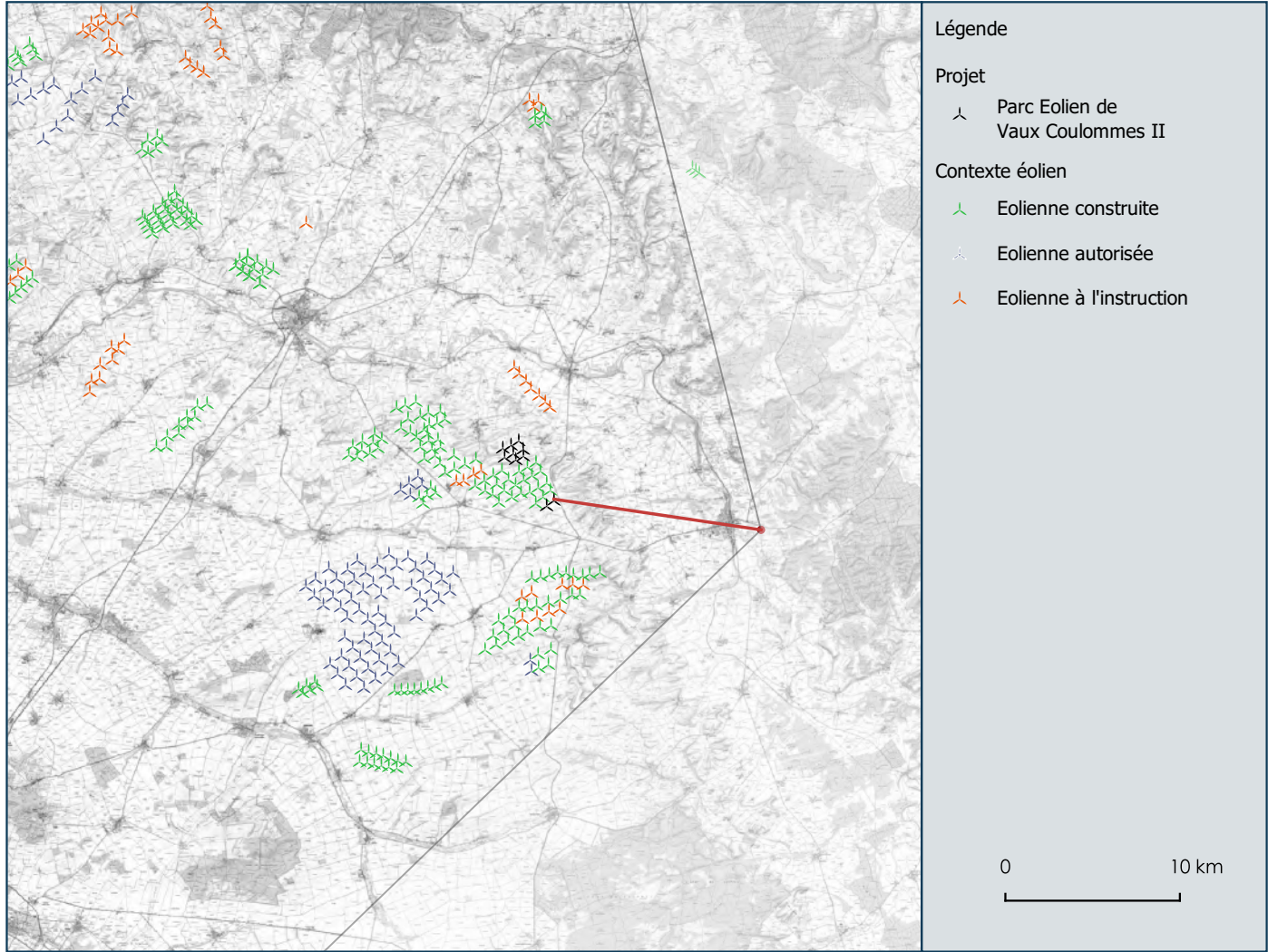


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis le panorama qui surplombe Rethel - Vue n°E4 - Effets cumulés



Depuis la D41 en direction de Vouziers - Vue n°E8



Etat initial

Vouziers, visible ici derrière le fond de vallée du vallage de l'Aisne, est sur un point haut de la rive gauche. La composition est riche de détails, et équilibrée. Quelques pales dépassent derrière la silhouette du village, s'insérant entre les différents éléments verticaux (clocher, château d'eau). La zone d'implantation sud est à gauche de ces éoliennes.

Etat final, projet seul

Les 2 éoliennes de la zone sud sont visibles. Elles s'inscrivent en marge de la silhouette urbaine du bourg de Vouziers. Elles dépassent suffisamment pour être lisibles et participer pleinement à la lecture du paysage : elles sont peu nombreuses et ne déséquilibrent pas la vue, elle sont à l'échelle des autres éléments verticaux déjà présents, et enfin leur profil suit la forme en cloche du bâti sur l'horizon.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommès II seul : FAIBLE

Effets cumulés

Les autres parcs en projet potentiellement visibles sont implantés à l'écart de la silhouette du bourg. Ce sont les éoliennes d'Oliva et de la Plaine du Moulin. Ces deux petits projets se trouvent sur les lointains, au sein de parcs déjà construits. Ils participent sans surcharge au repérage de la limite entre le vallage et le plateau.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : MODERE

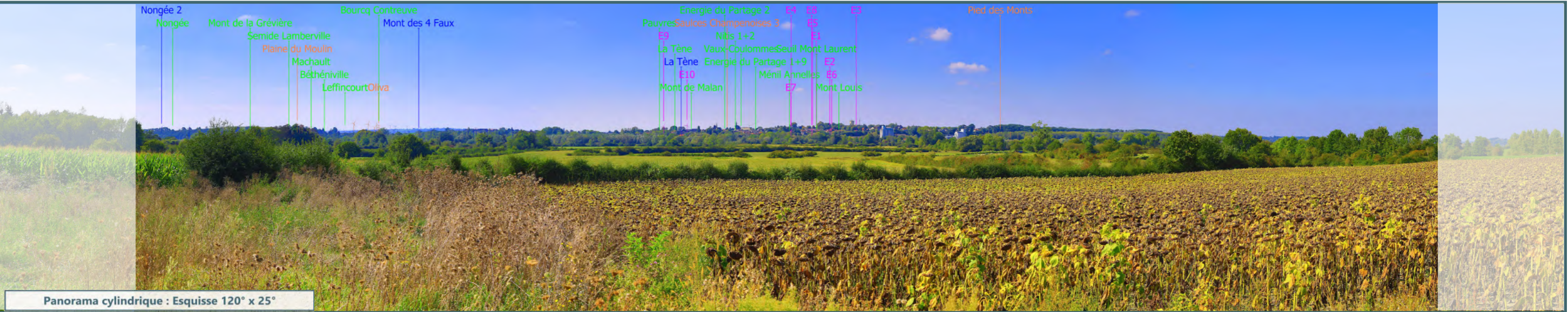
Depuis la D41 en direction de Vouziers - Vue n°E8 - Projet seul



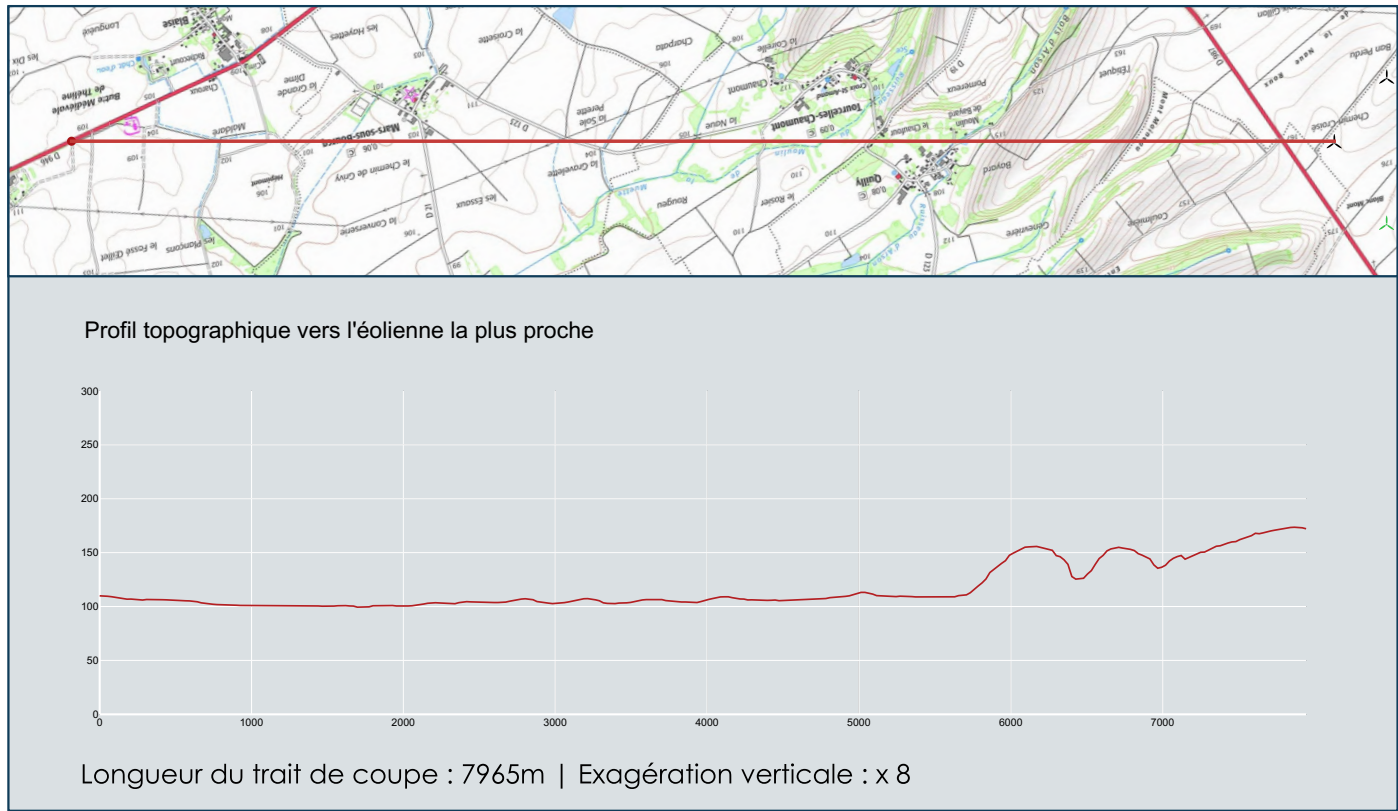
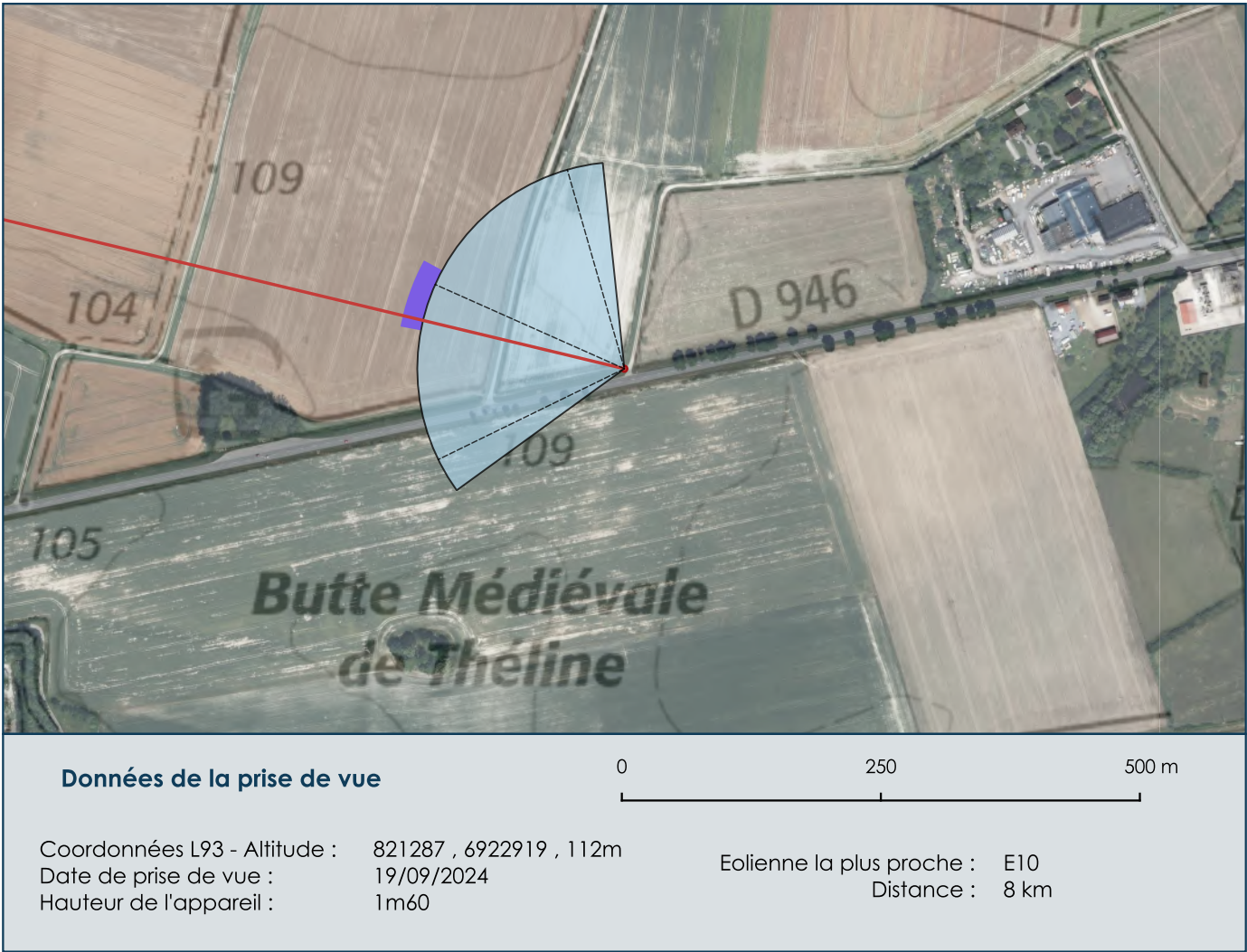
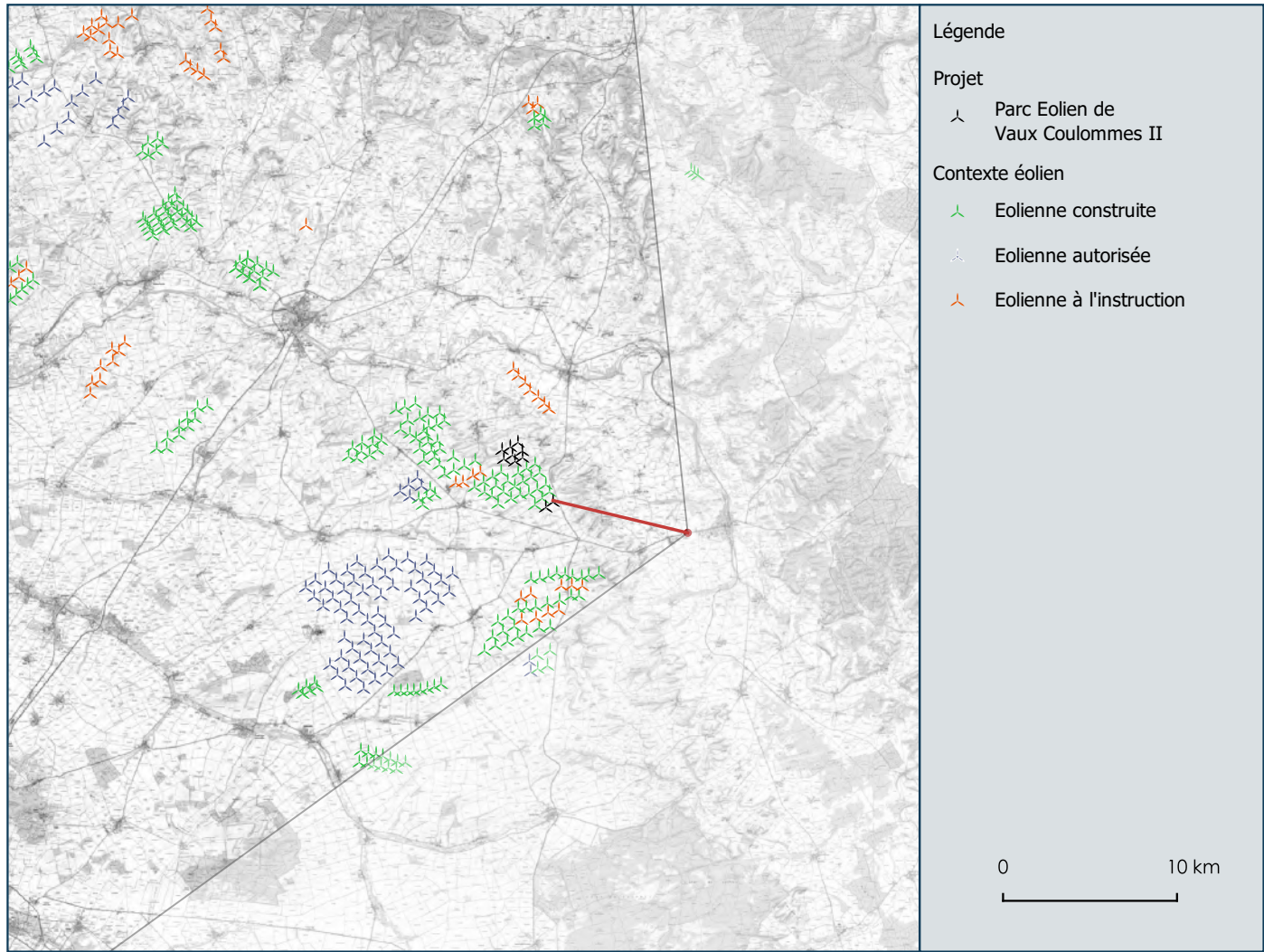


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis la D41 en direction de Vouziers - Vue n°E8 - Effets



D946 en sortie de Vouziers - Vue n°E9



Etat initial

La vue se dégage sur l'horizon en sortie ouest de Vouziers. La Côte de Bourcq est très lisible derrière 5 km de plaine agricole. L'éolien est à environ 8 km avec une présence bien délimitée par le relief de la Côte de Bourcq. La hauteur de l'éolien est importante mais est à la mesure de ce vaste paysage ouvert. Les 2 zones d'implantation sont sur le plateau. Notons que le recul par rapport à la «tête de proue» de la Côte de Bourcq est intéressant et sera à conserver.

Etat final, projet seul

Les 8 éoliennes du nord s'insèrent dans les éoliennes existantes (même typologie d'implantation aléatoire, même taille) : la "tête de proue" est préservée. Les 2 éoliennes du sud se rapprochent de l'observateur. Elles sont donc légèrement plus hautes que leurs voisins : la taille des éoliennes décroît ainsi progressivement vers la droite, s'estompant pour rendre lisible la proue.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommès II seul : FAIBLE

Effets cumulés

C'est le projet du Pied des Monts qui est repérable à droite dans le vallon. Il se tient lui aussi à bonne distance de la rupture de pente du plateau et conserve ainsi sa lisibilité, même si l'éolien sort de son site historique qu'est le plateau.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FORT

D946 en sortie de Vouziers - Vue n°E9 - Projet seul

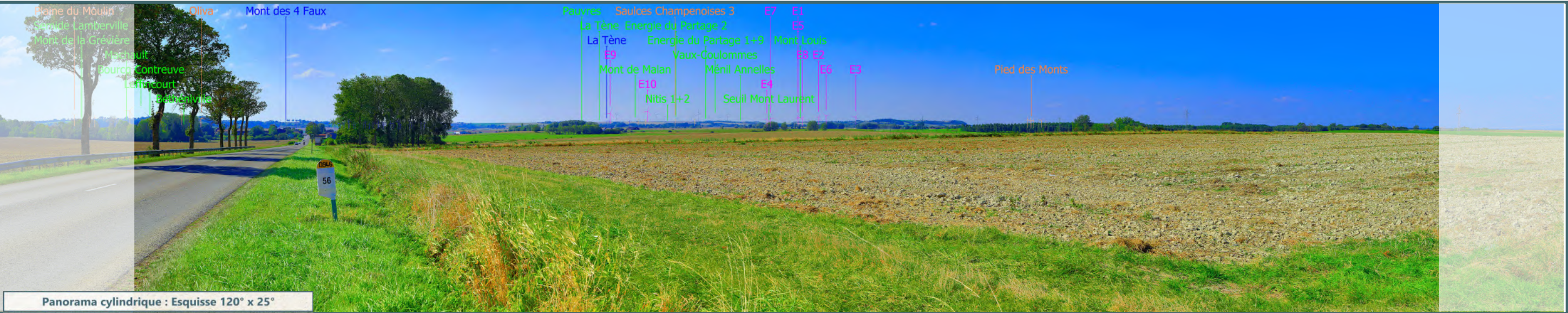


Panorama cylindrique : Photomontage 120° x 25°

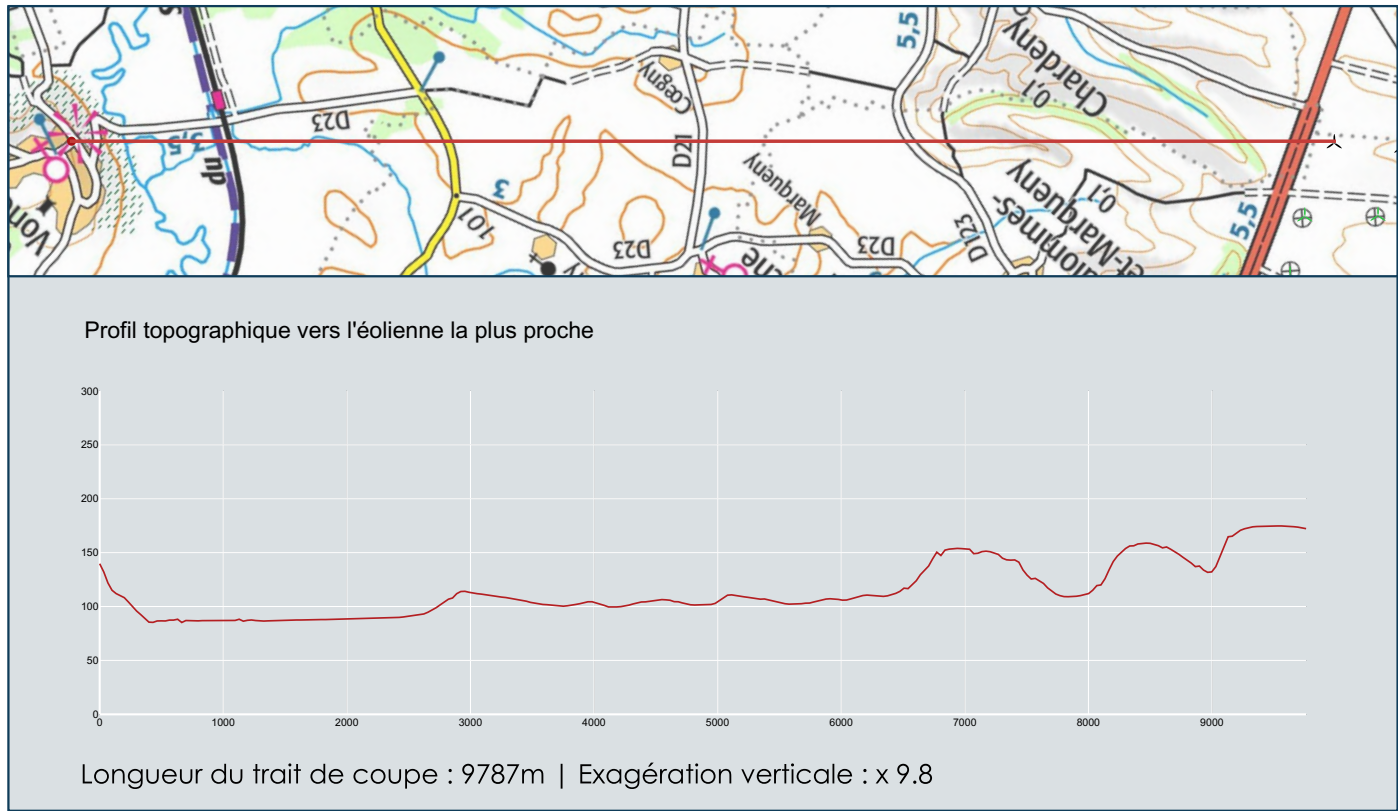
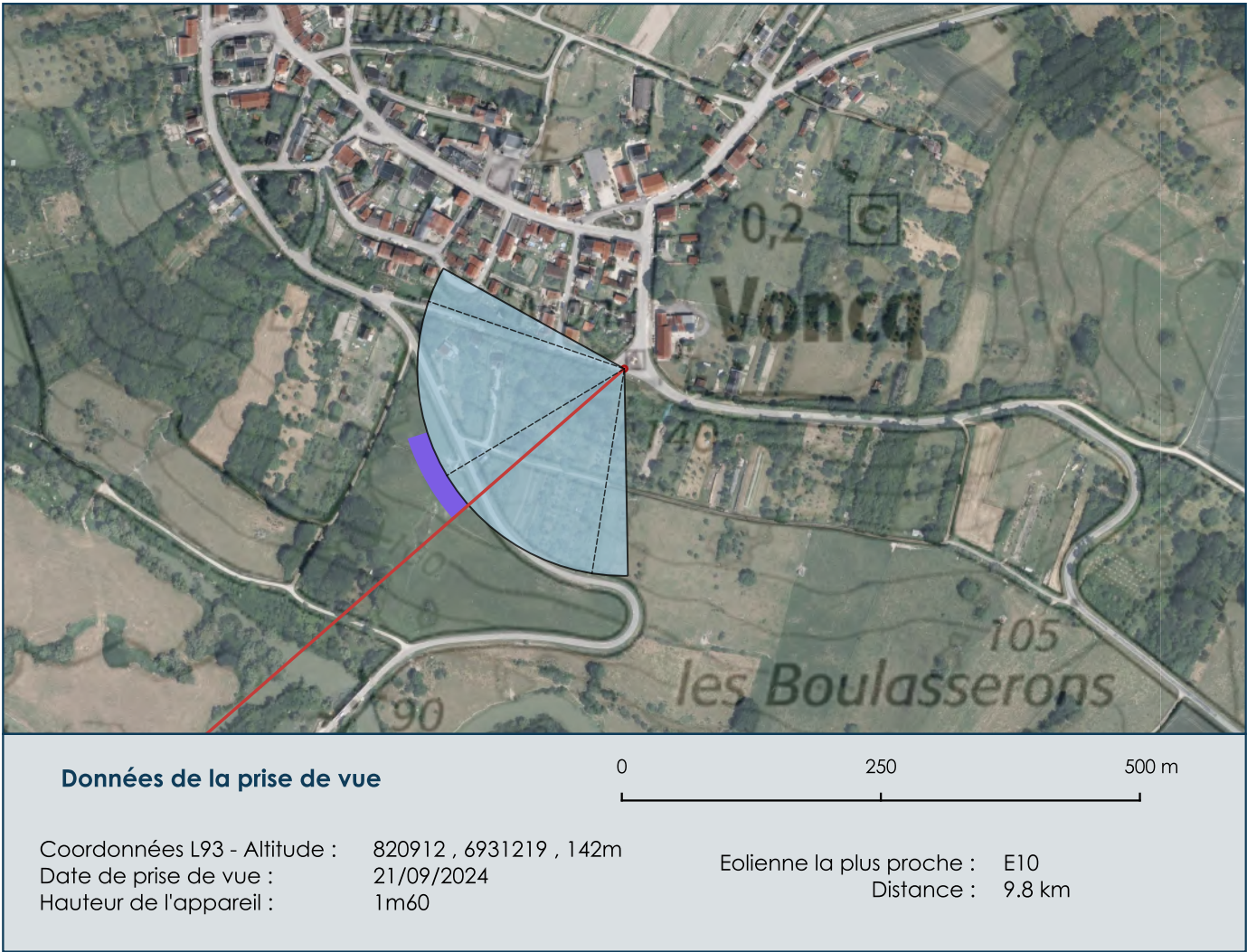
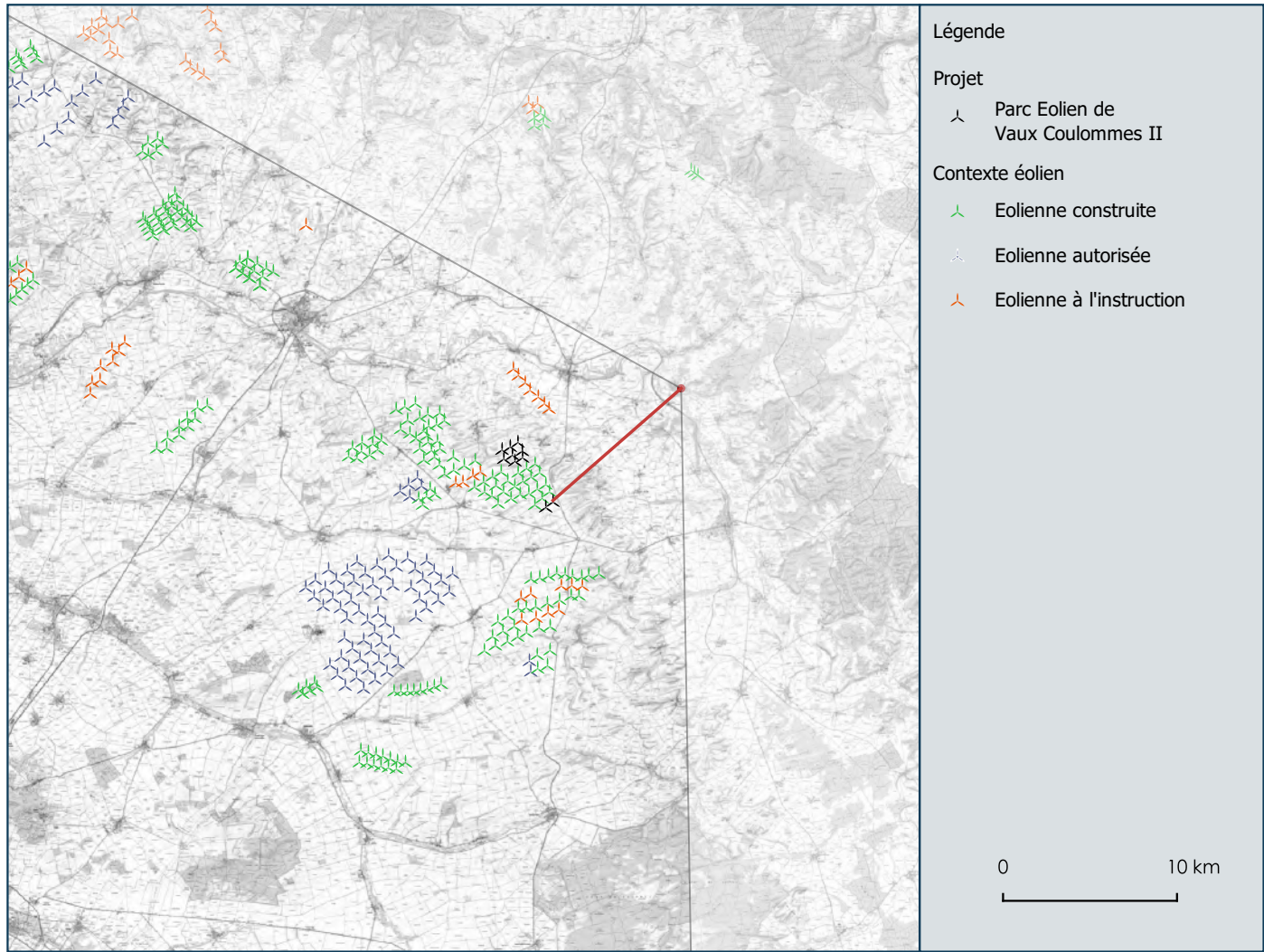


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

D946 en sortie de Vouziers - Vue n°E9 - Projet seul



Panorama de Voncq - Vue n°E10



Etat initial

Point de vue historique majeur du plan de paysage, ce panorama à 140m NGF d'altitude est aménagé pour l'observation de la vallée. Le village de l'Aisne est à 50m de dénivelé en dessous de ce point de vue. Derrière, entre 2 et 5 km de distance, le relief forme des buttes aléatoires s'élevant à 100-130 m NGF. Encore derrière, la Côte de Bourcq clôt l'horizon de son liseré sombre qui souligne des éoliennes qui s'égrènent aléatoirement. Les ZIP sud et nord sont potentiellement visibles, mais globalement masquées par la végétation qui a bien grandi et laisse peu d'échappées.

Etat final, projet seul

Une partie des 8 éoliennes de l'implantation nord est visible. Les éoliennes s'inscrivent en cohérence de forme et de structuration avec les éoliennes voisines, sans remettre en cause la lecture du paysage.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommès II seul : FAIBLE

Effets cumulés

Les éoliennes du projet de Saulces-Champenoises 3 se trouvent dans le même axe que les éoliennes de la ZIP nord. Le pôle éolien se densifie en profondeur, mais les grandes logiques d'implantation de l'éolien sur le plateau demeurent. Les espaces du village et de la Côte demeurent bien lisibles.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : MODERE

Panorama de Voncq - Vue n°E10 - Projet seul



Panorama cylindrique : État initial 120° x 25°



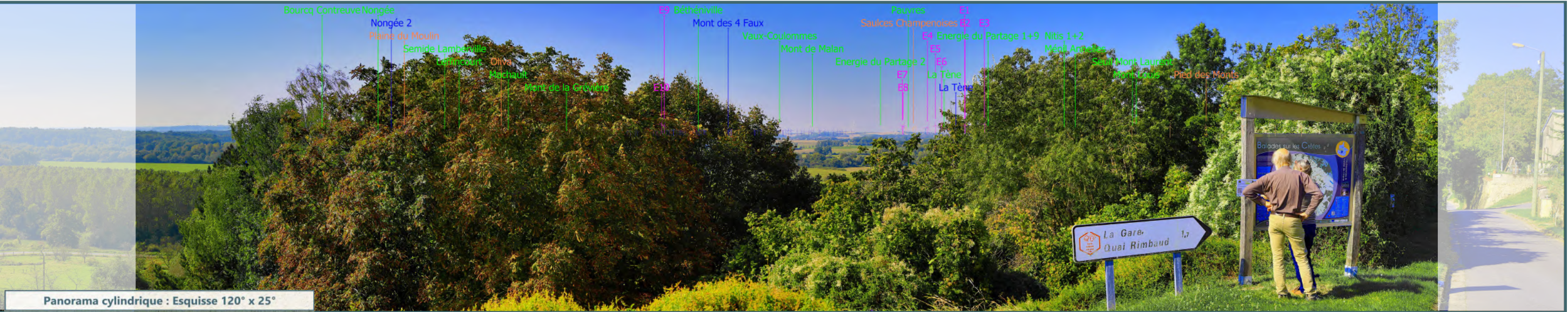
Panorama cylindrique : Photomontage 120° x 25°

Panorama de Voncq - Vue n°E10 - Projet seul

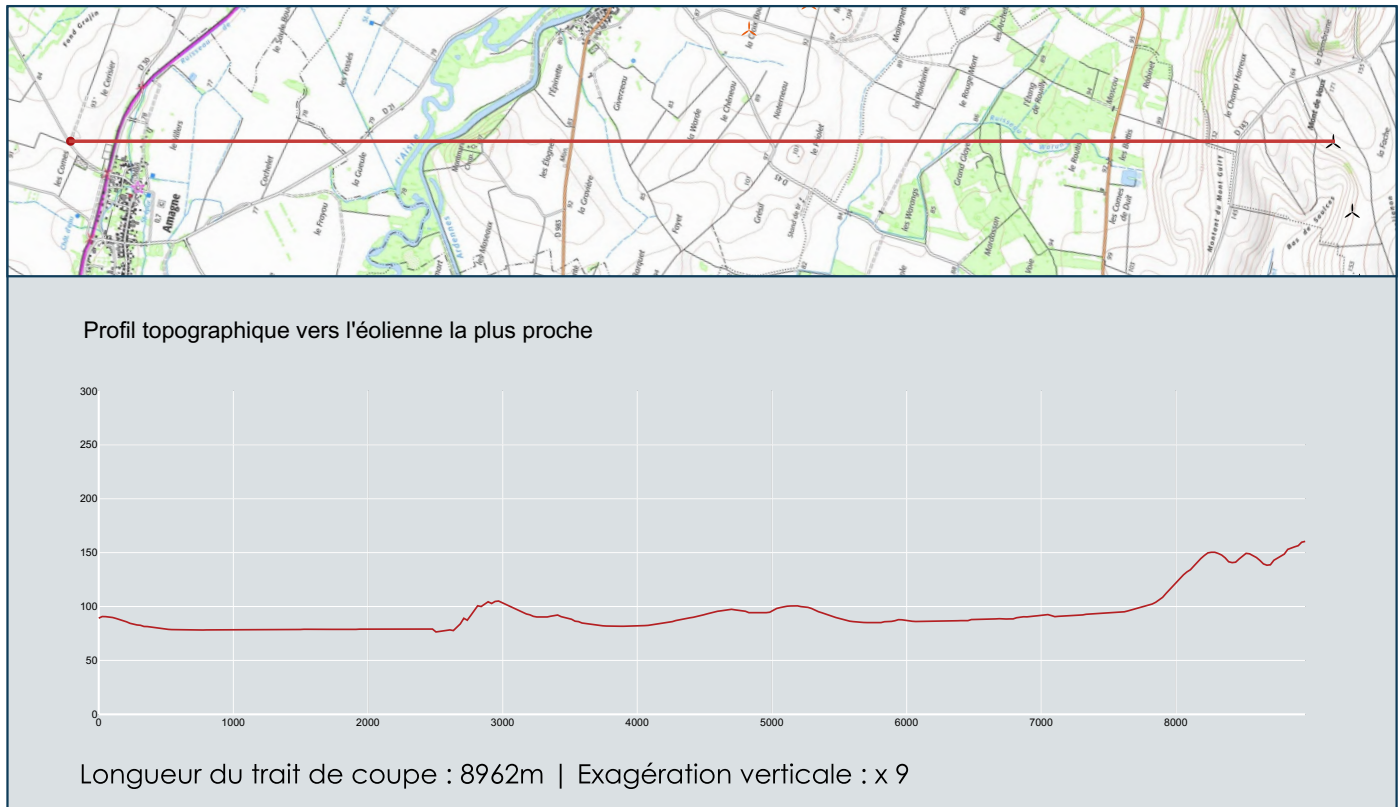
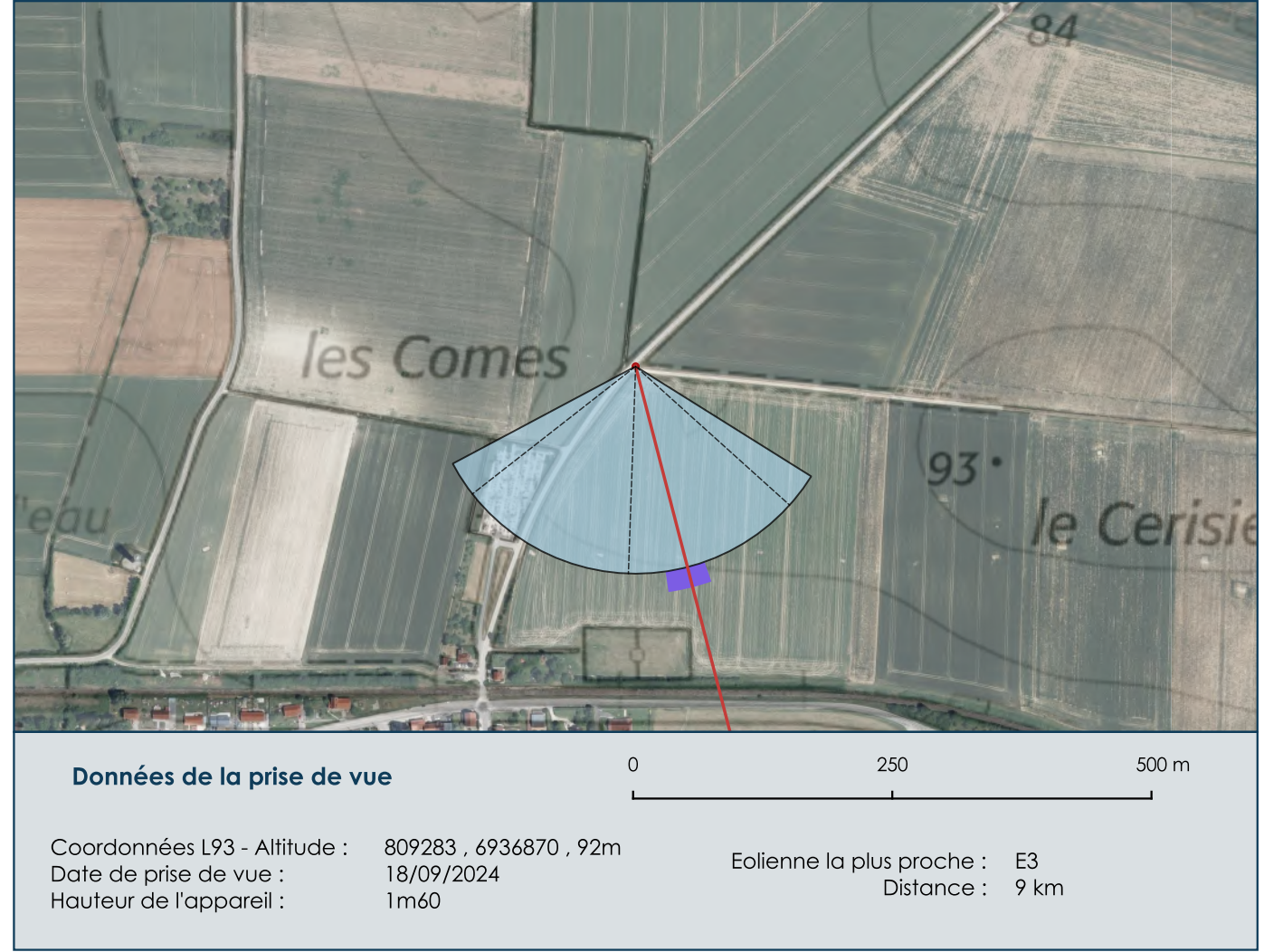
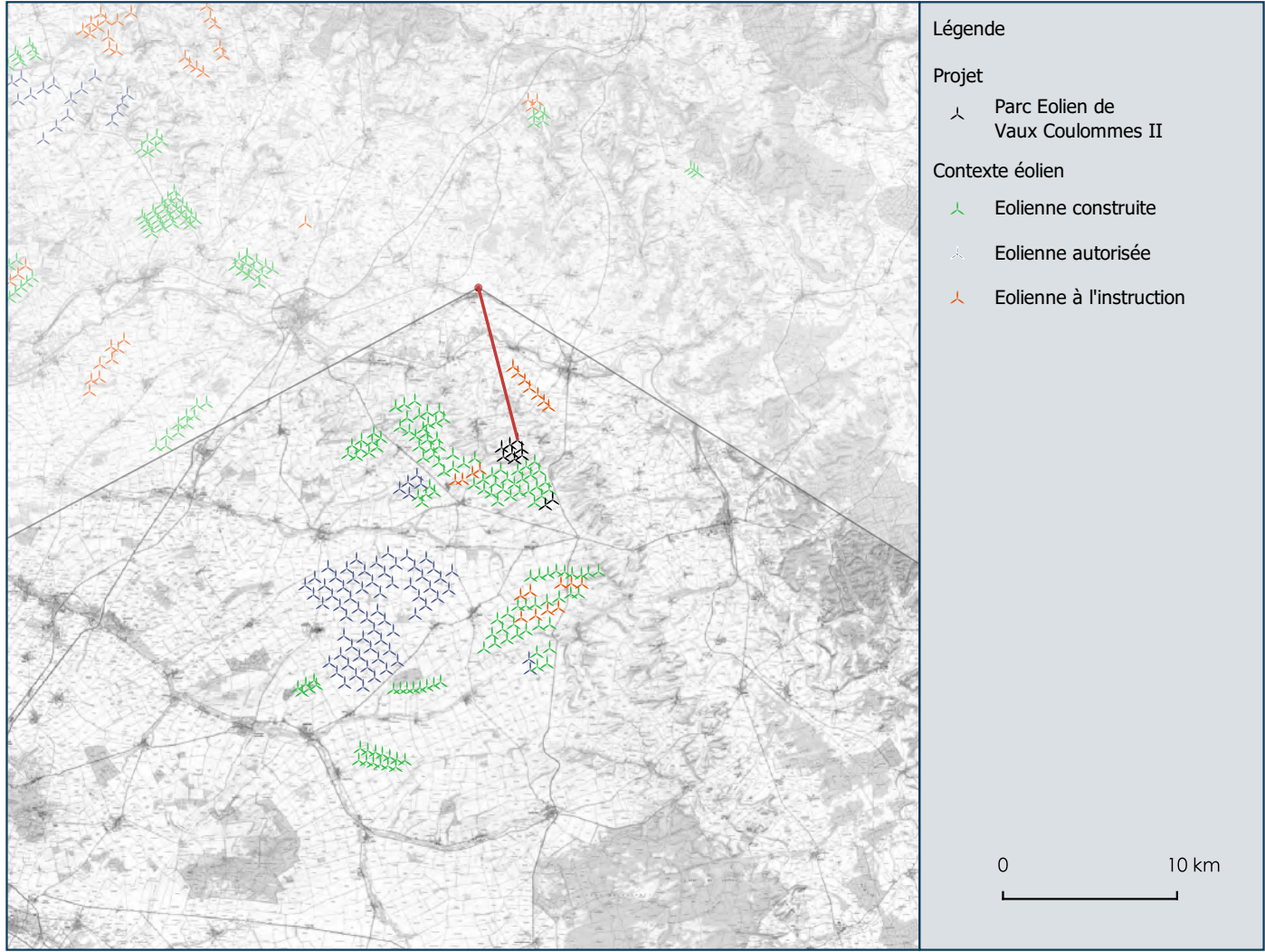


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Panorama de Voncq - Vue n°E10 - Effets cumulés



Amagne - Vue n°E11



Etat initial

Amagne est à 8 km de la zone d'implantation nord. La commune accueille le terminus du train touristique qui sillonne le vallage de l'Aisne jusqu'à Vouziers les 2 mois d'été. L'église communale est protégée au titre des monuments historiques. En rive droite de la vallée, elle est située à 80 m NGF, au niveau de l'Aisne. Par ce positionnement bas, le panorama est peu dégagé et la Côte de Bourcq au sud est peu distinguable derrière le masque des arbres de la vallée. Ce sont les éoliennes qui marquent le panorama à l'horizon dans un rapport d'échelle satisfaisant;

Etat final, projet seul

Le projet s'installe au-dessus de l'ourlet boisé de la Côte de Bourcq. Ces quelques éoliennes sont dans la logique des parcs déjà autorisés et construits environnants : même typologie d'implantation aléatoire, même taille, même logique d'implantation sur le trait de la Côte.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommès II seul : FAIBLE

Effets cumulés

D'ici le projet du Pied du Vallage semble porté par la Côte de Bourcq, car il est localisé derrière les boisements du vallage. Il est certes plus haut que les éoliennes déjà présentes, mais semble dans la logique des parcs développés.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : MODERE

Amagne - Vue n°E11 - Projet seul





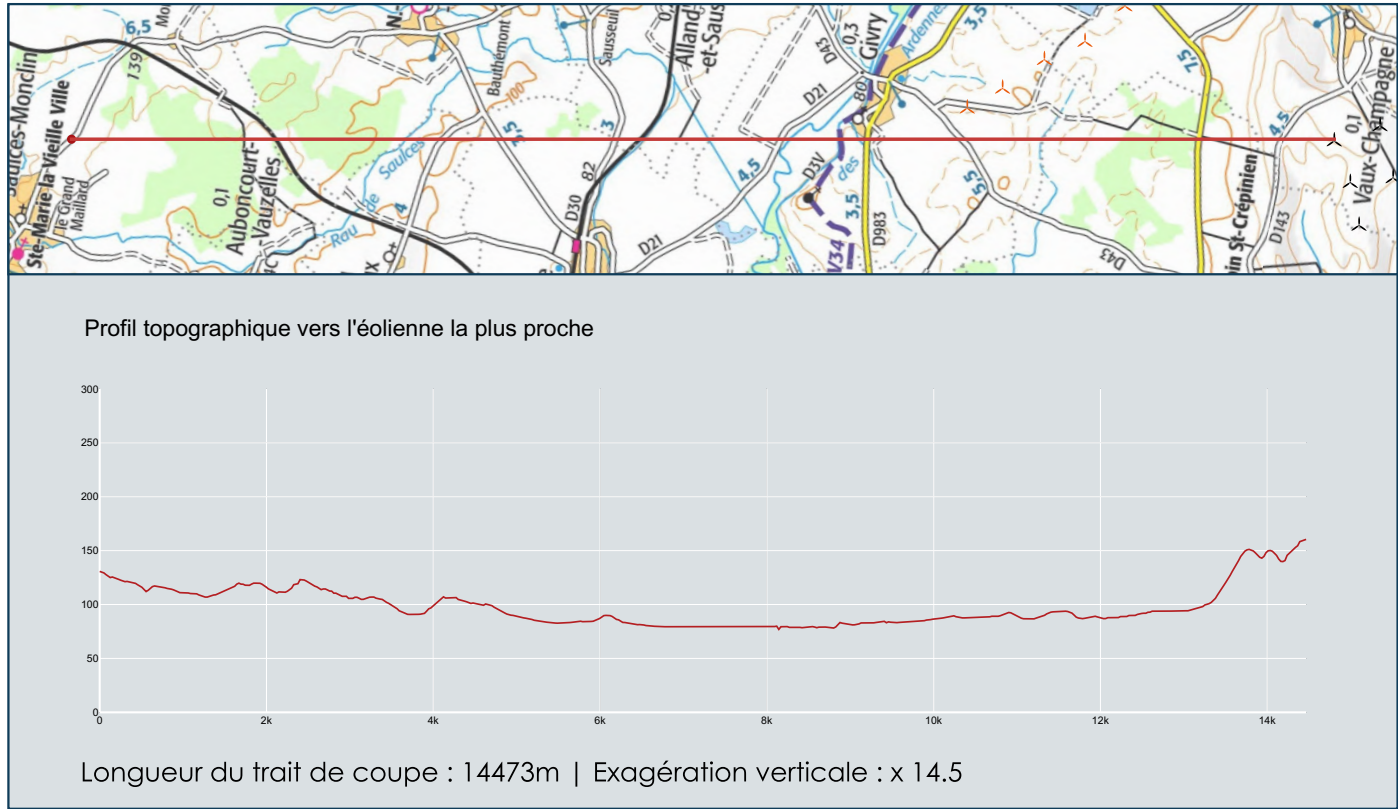
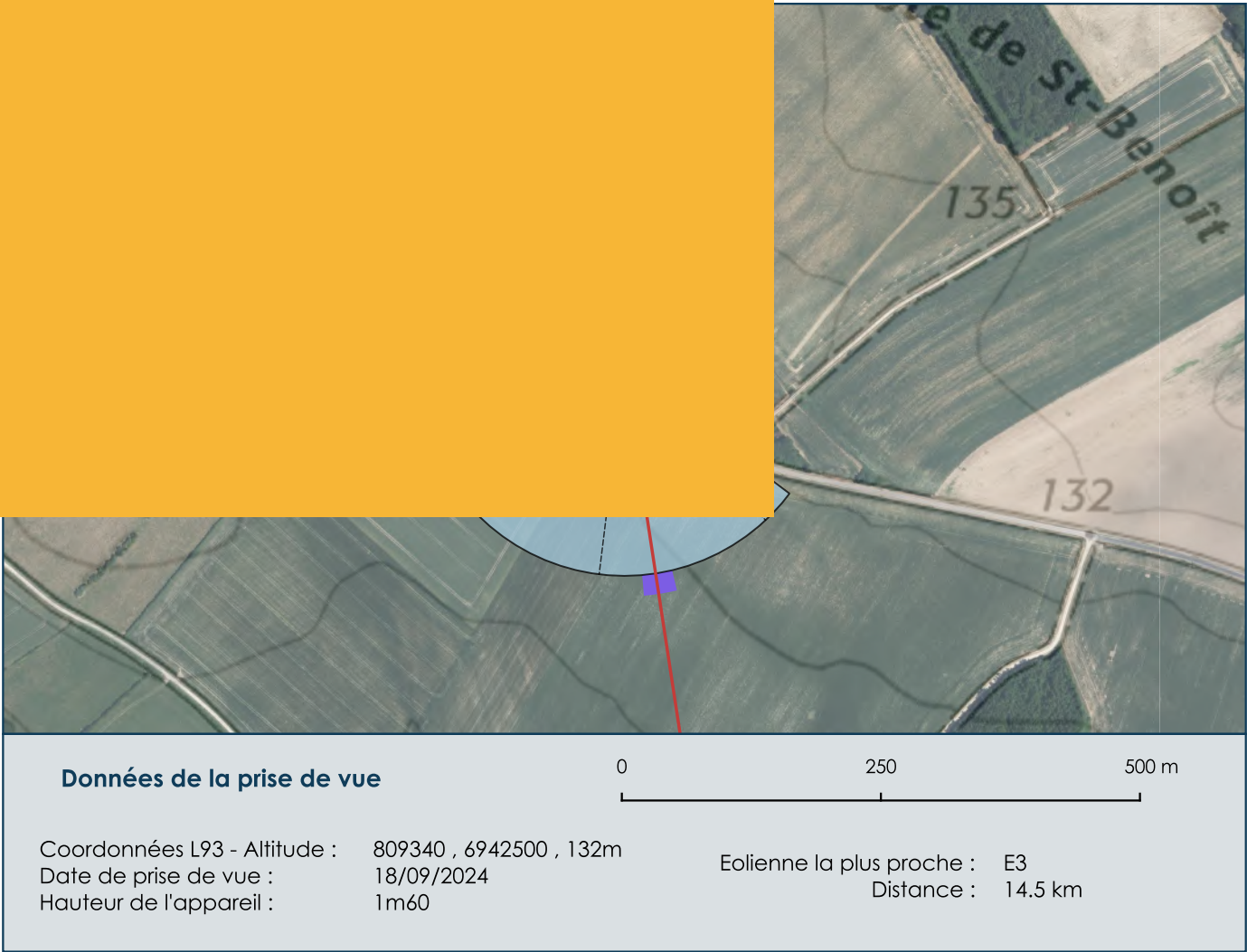
Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Amagne - Vue n°E11 - Effets cumulés



Non pas sur mais au sud, à proximité et on ne voit rien depuis le prieuré

sur l'église Saint-Pierre-



Etat initial

Novy-Chevrière est à 11 km de la zone d'implantation nord. Elle accueille une grande église monument historique visible depuis l'A34. Quelques pales d'éoliennes localisées sont perceptibles, sans remettre en cause la silhouette bâtie. Le relief de gauche masque la zone d'implantation du projet.

Etat final, projet seul

Quelques sommets d'éoliennes dépassent au-dessus de la toise boisée, sans toutefois détourner le regard de l'attraction principale qui est l'église (ici hors champ de vision, sur la droite)

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommès II seul : NEGLIGEABLE

Effets cumulés

Les autres parcs en projet ne sont soit invisibles, soit très partiellement visibles comme le projet de Vaux-Coulommès II.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : NEGLIGEABLE

Vue sur l'église Saint-Pierre-du-Prieuré - Vue n°E12 - Projet seul

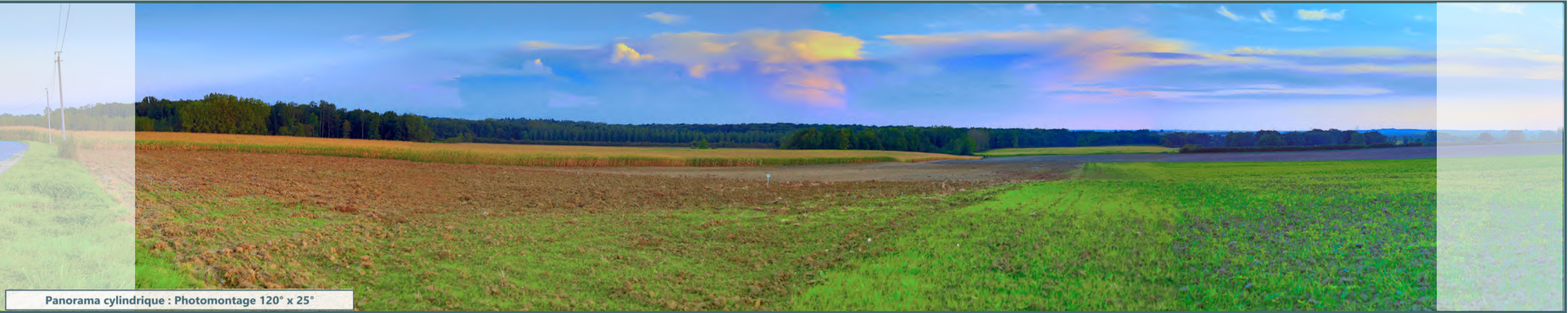
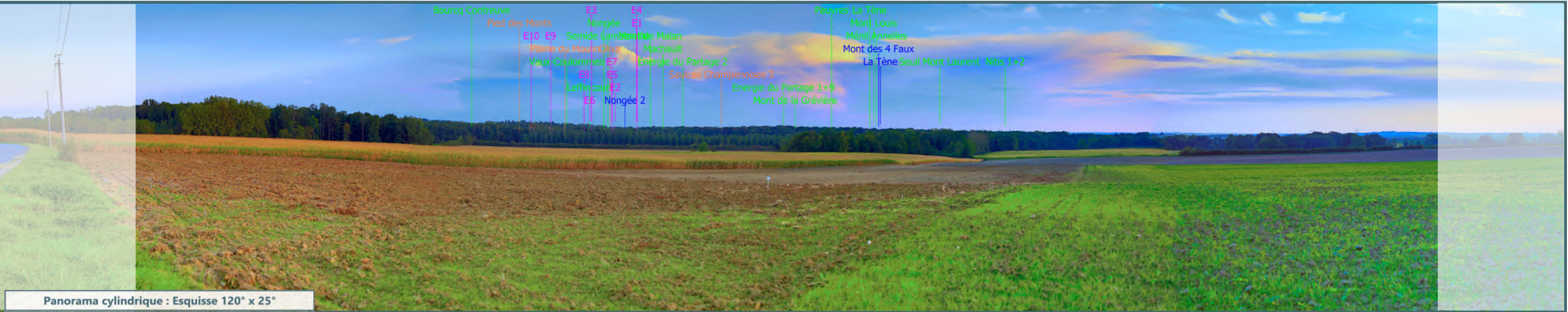


Vue sur l'église Saint-Pierre-du-Prieuré - Vue n°E12 - Projet seul

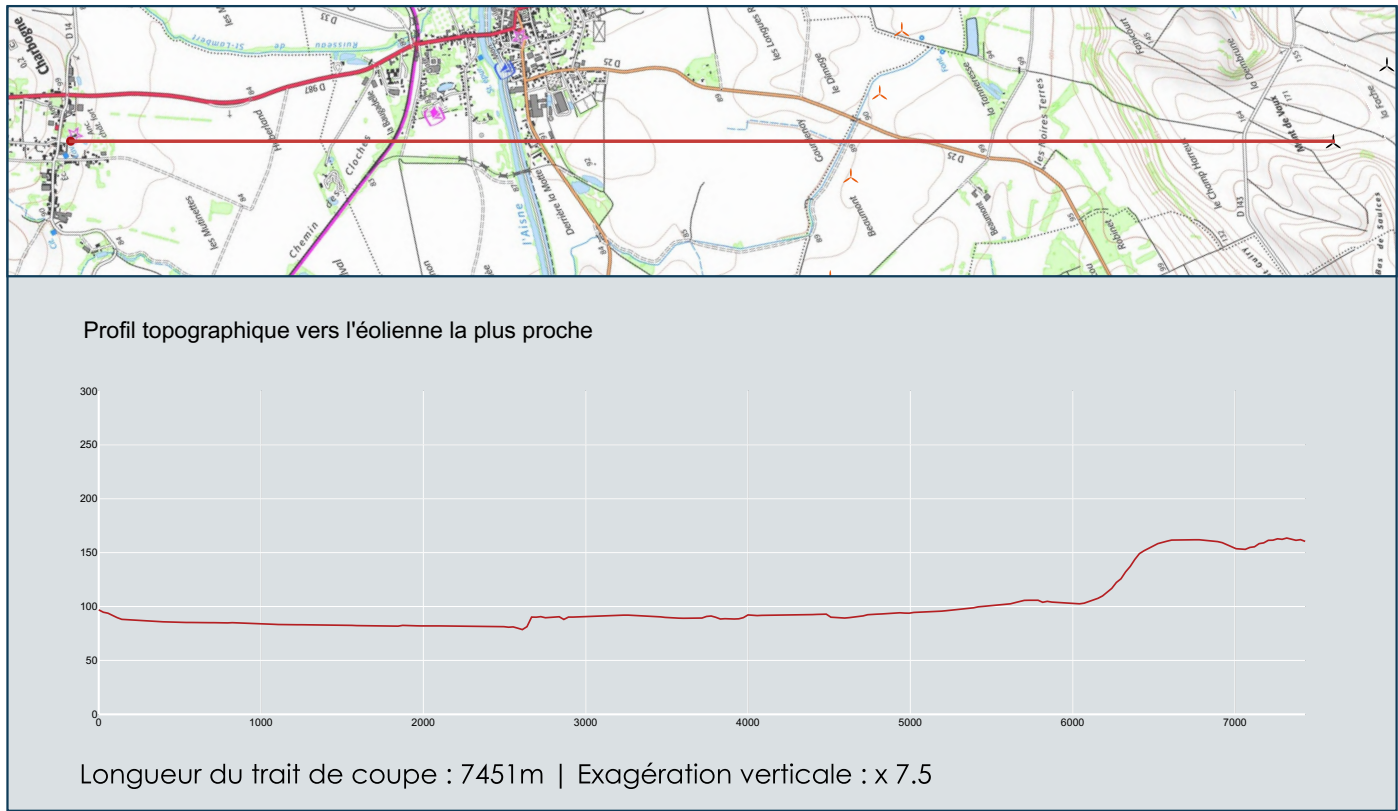
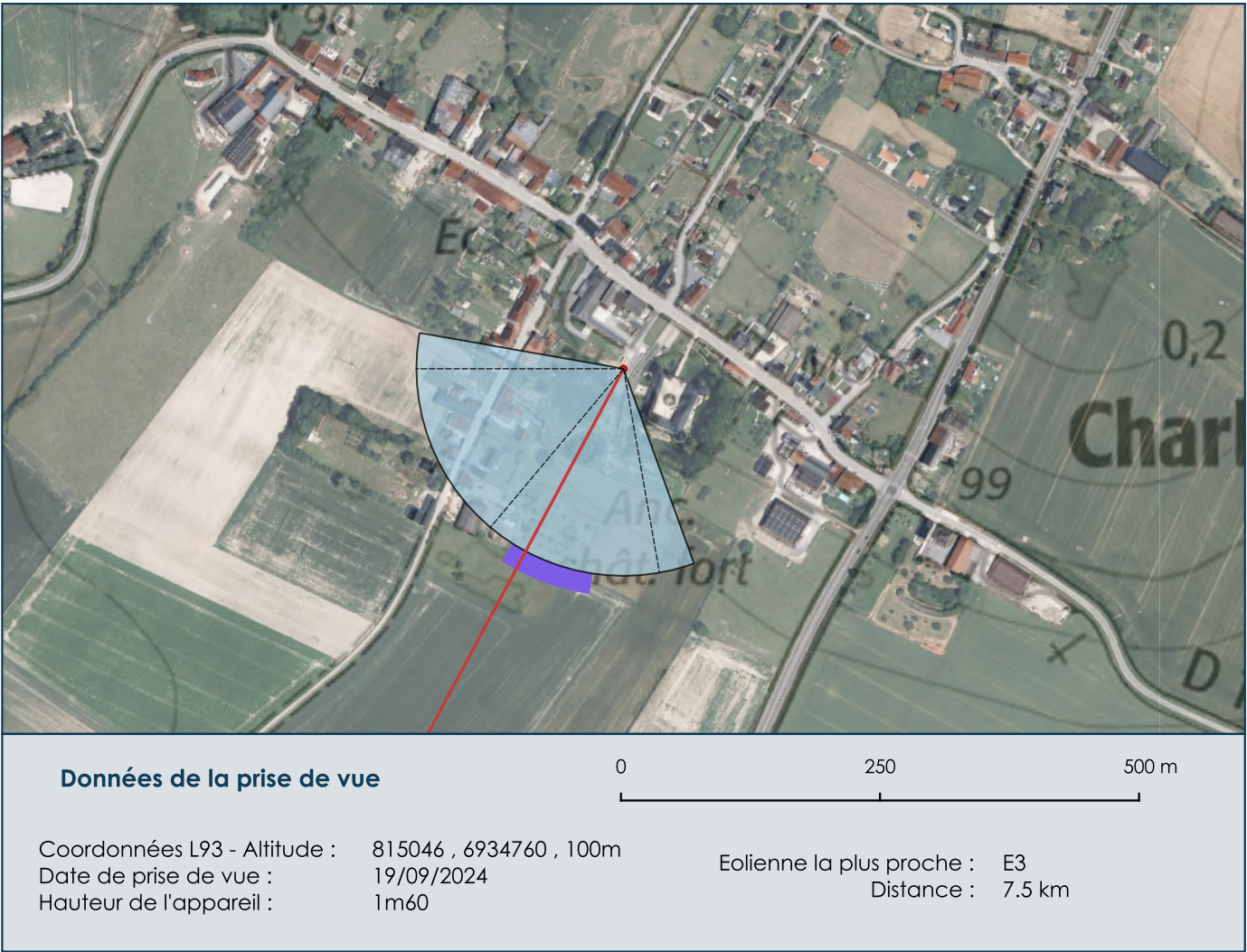
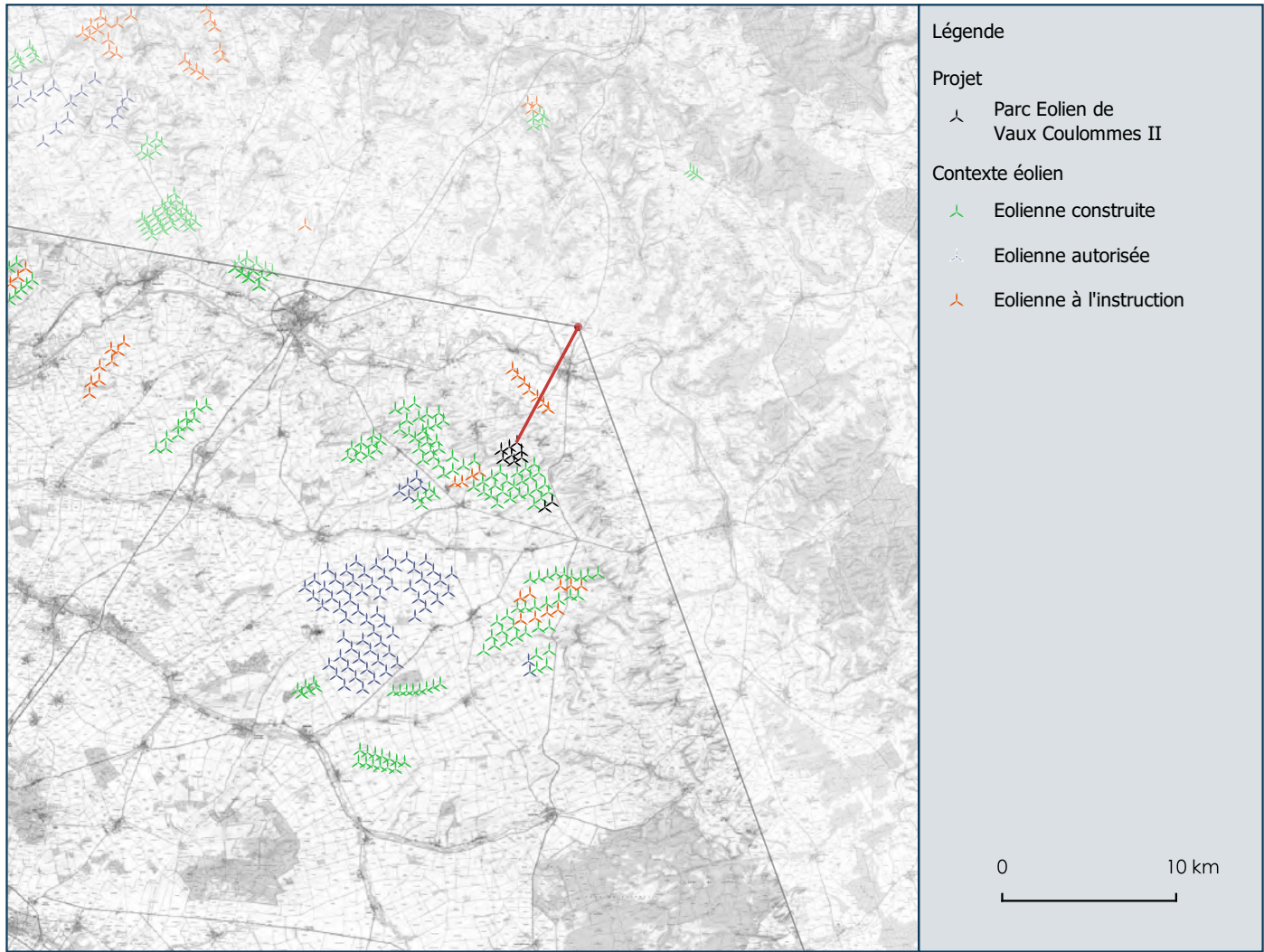


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Vue sur l'église Saint-Pierre-du-Prieuré - Vue n°E12 - Effets cumulés



Charbogne - Vue n°E14



Etat initial

A 7 km de la zone d'implantation nord, ce village et son château monument historique dominant la vallée et le bourg d'Attigny d'une vingtaine de mètres de dénivelé. Le panorama est très ouvert. Les pentes de la Côte de Bourcq composent la rive gauche. La ligne de crête de la Côte, aux douces ondulations, accueille sur tout son linéaire des éoliennes. Avec leur taille homogène, leur implantation linéaire (espacée de manière assez régulière tout en étant aléatoire), les éoliennes composent une séquence équilibrée à l'arrière-plan.

Etat final, projet seul

Les éoliennes du projet rapprochent l'éolien du point de vue. Elles s'inscrivent néanmoins dans la logique des parcs existants, sur les rebords de la Côte de Bourcq. Les éoliennes sont installées aléatoirement : la silhouette globale ondule et ne fait pas une barrière nette sur l'horizon. Cela contribue à atténuer la présence de ces équipements ; le regard peut continuer à balayer le vaste panorama sans que le regard achoppe sur les éoliennes.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommès II seul : MODERE

Effets cumulés

Le projet à l'instruction du Pied des Monts modifie la lecture du paysage. Il prend place dans le panorama. L'espace est rempli, tant par l'éolien que par le bâti, les boisements.... Il n'y a plus de distinction entre des éléments structurants et ponctuels. La vue n'est plus équilibrée, et ce même en l'absence du projet de Vaux-Coulommès II.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FORT

Charbogne - Vue n°E14 - Projet seul

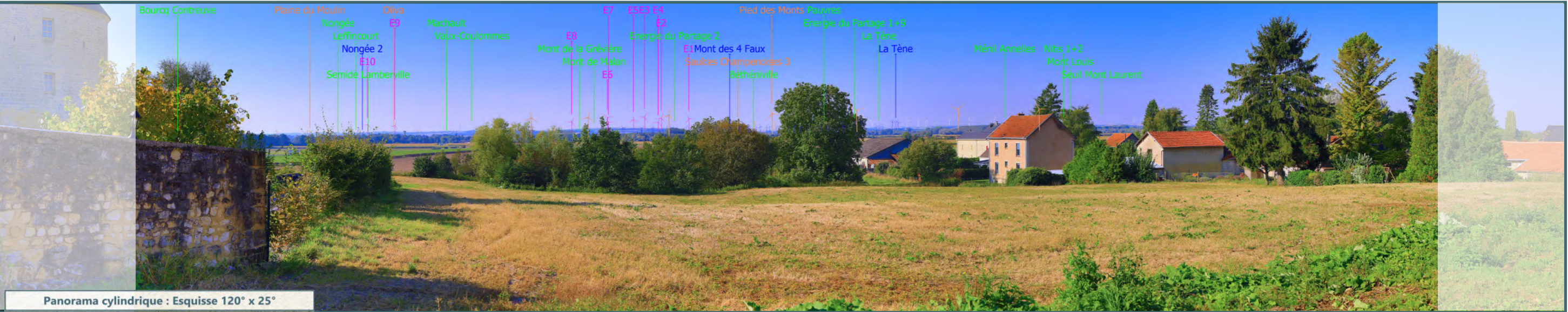


Charbogne - Vue n°E14 - Projet seul

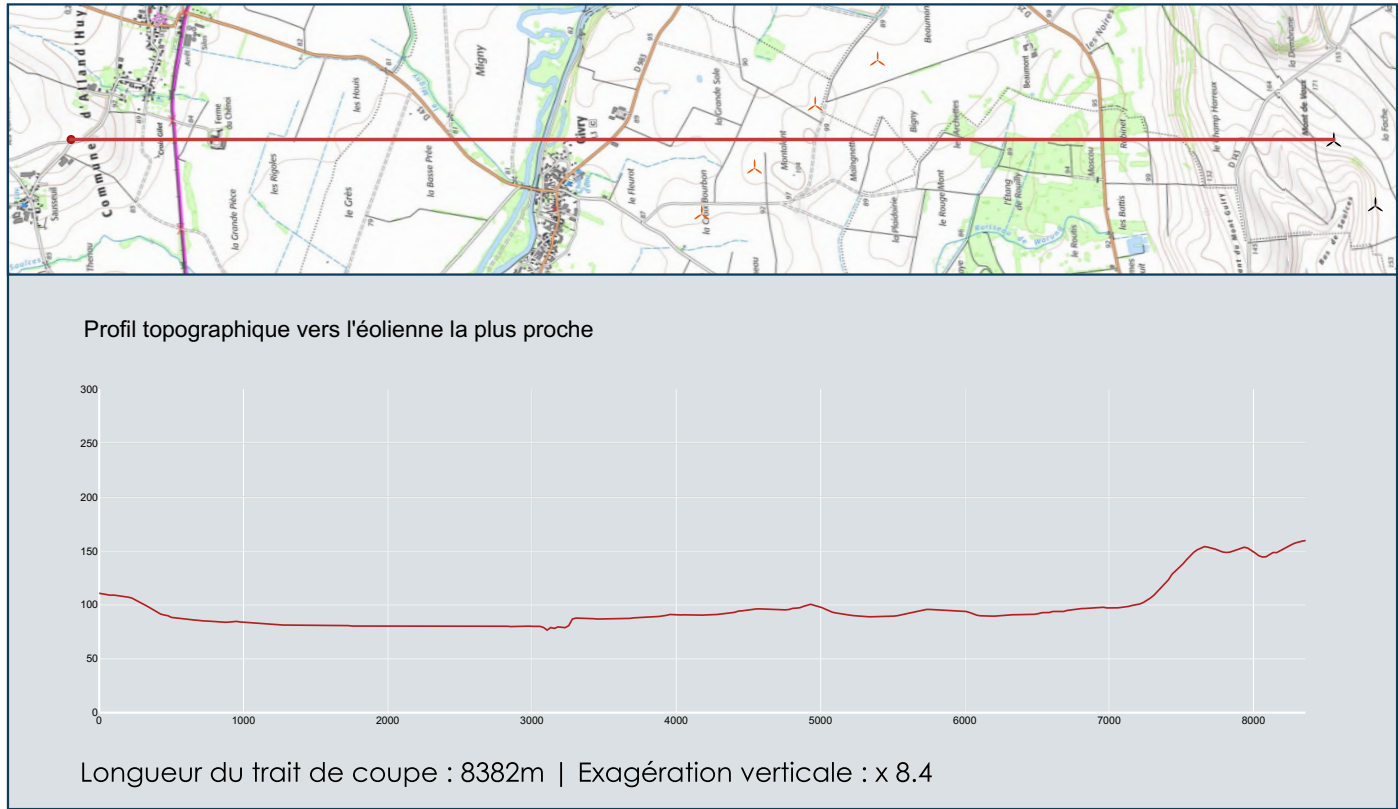
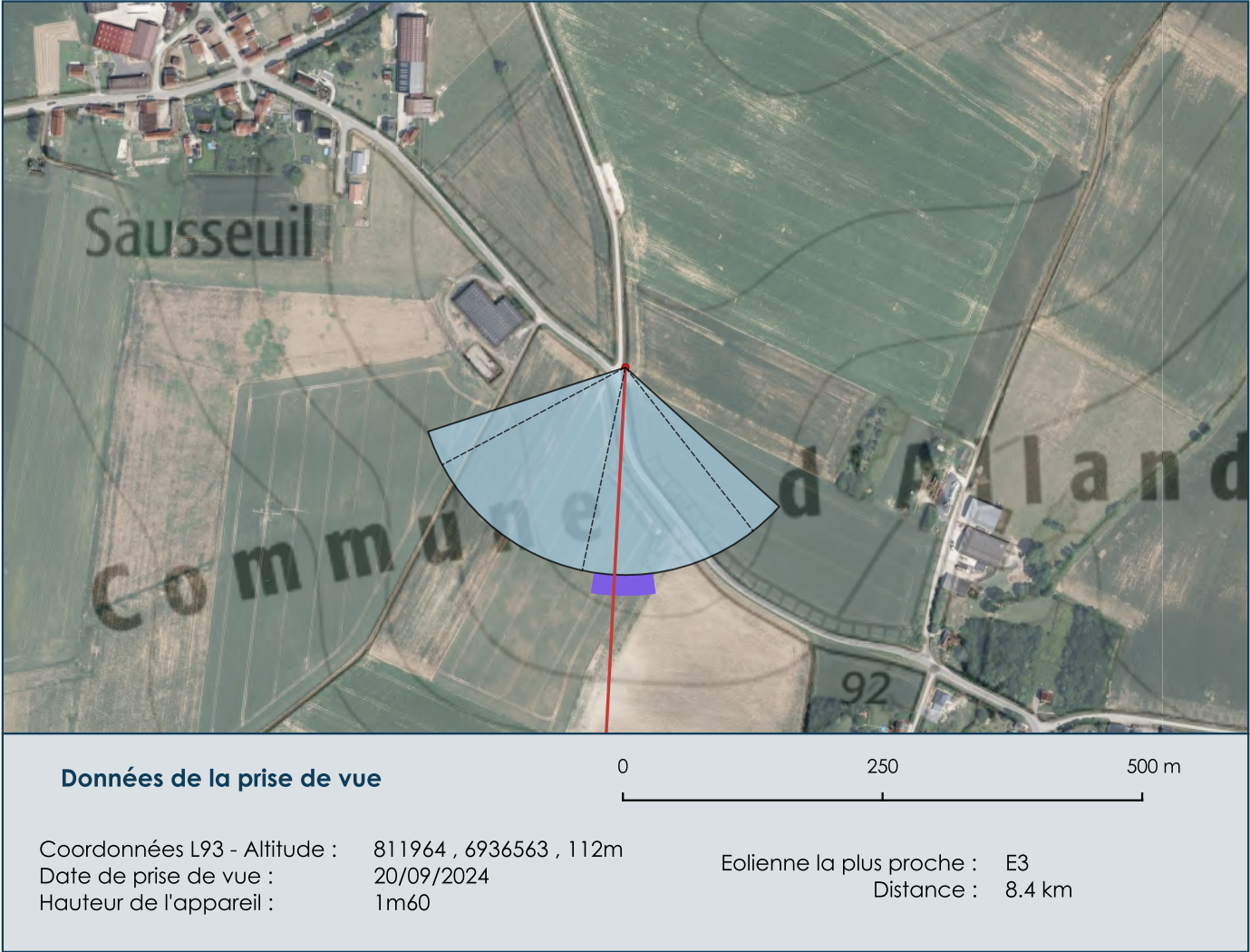
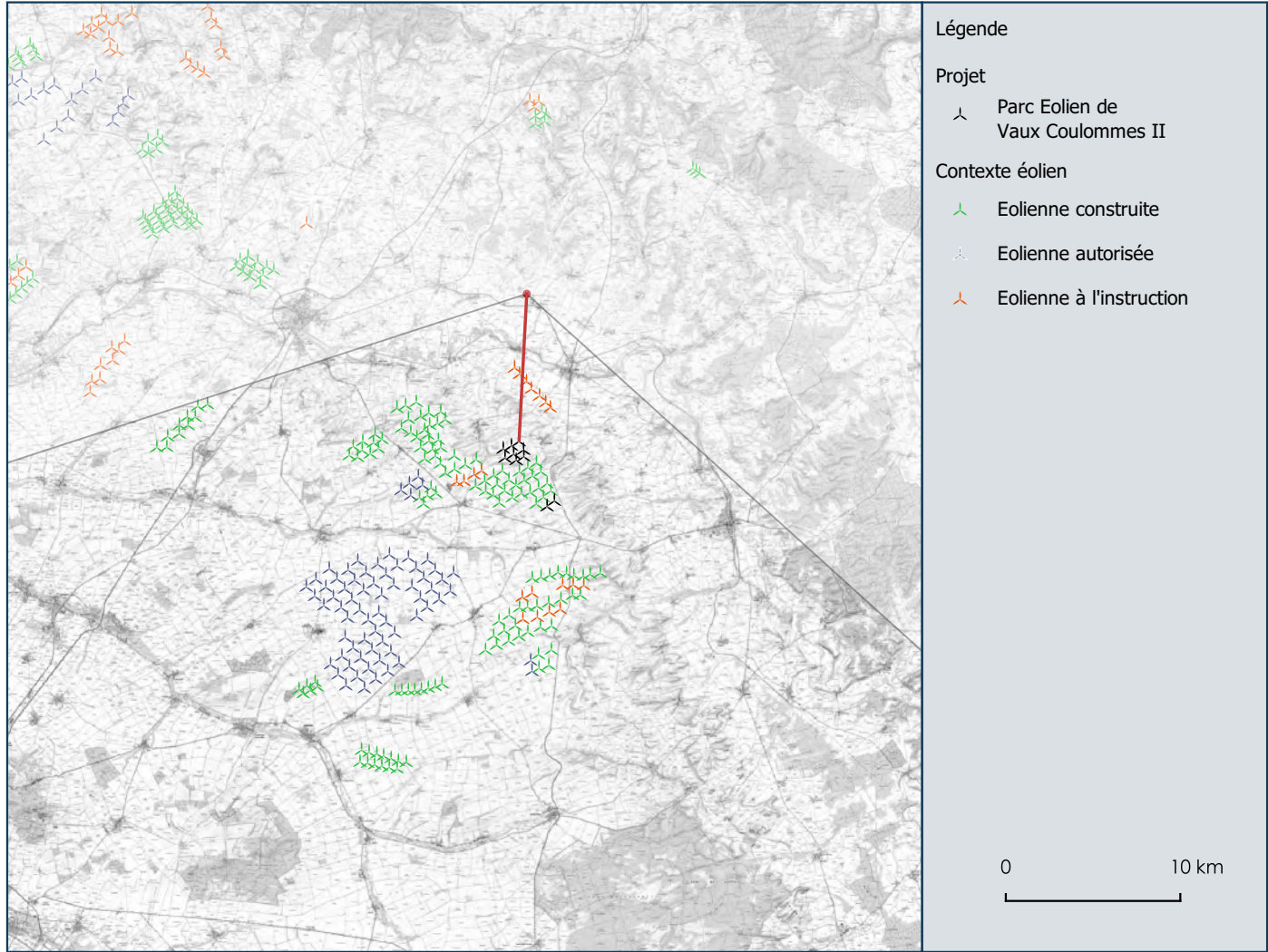


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Charbogne - Vue n°E14 - Effets cumulés



Depuis Alland'Huy-et-Sausseuil - Vue n°E16



Etat initial

Point de vue majeur du plan de paysage, ce panorama à 100m NGF d'altitude domine le vallage après la bifurcation du cours d'eau au niveau de Voncq.

Il offre une lecture de paysage à près de 180°. Comme pour les autres vues panoramiques de la rive droite de l'Aisne, la Côte de Bourcq se présente en un fin relief surmonté d'éoliennes qui renforcent son identification dans le paysage.

Etat final, projet seul

Conformément au projet de paysage développé pour ce parc, les éoliennes de Vaux-Coulommès II s'insèrent dans les parcs éoliens déjà présents sur le plateau. Elles en ont la même logique d'implantation (taille, implantation aléatoire). Le projet accentue la présence de l'éolien sur l'horizon sans remettre en cause la lecture du vallage et de la Côte de Bourcq.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommès II seul : MODERE

Effets cumulés

Le projet à l'instruction du parc du Pied des Monts sort des limites habituelles d'implantation des éoliennes pour s'installer plus bas dans le vallage. Son implantation linéaire est parfaitement lisible et ce parc s'impose à la vue, relayant la Côte et les éoliennes du plateau en arrière-plan.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FORT

Depuis Alland'Huy-et-Sausseuil - Vue n°E16 - Projet seul



Depuis Alland'Huy-et-Sausseuil - Vue n°E16 - Projet seul

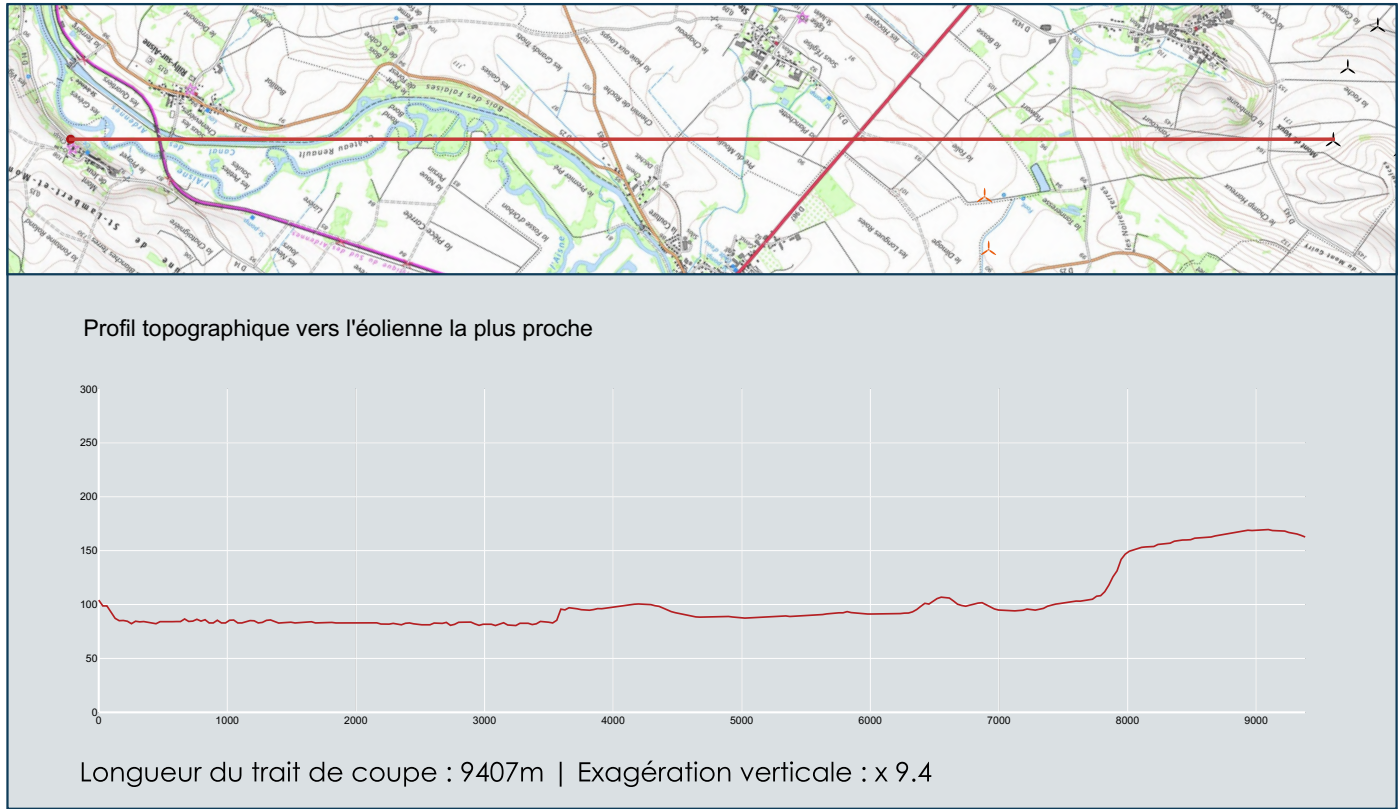
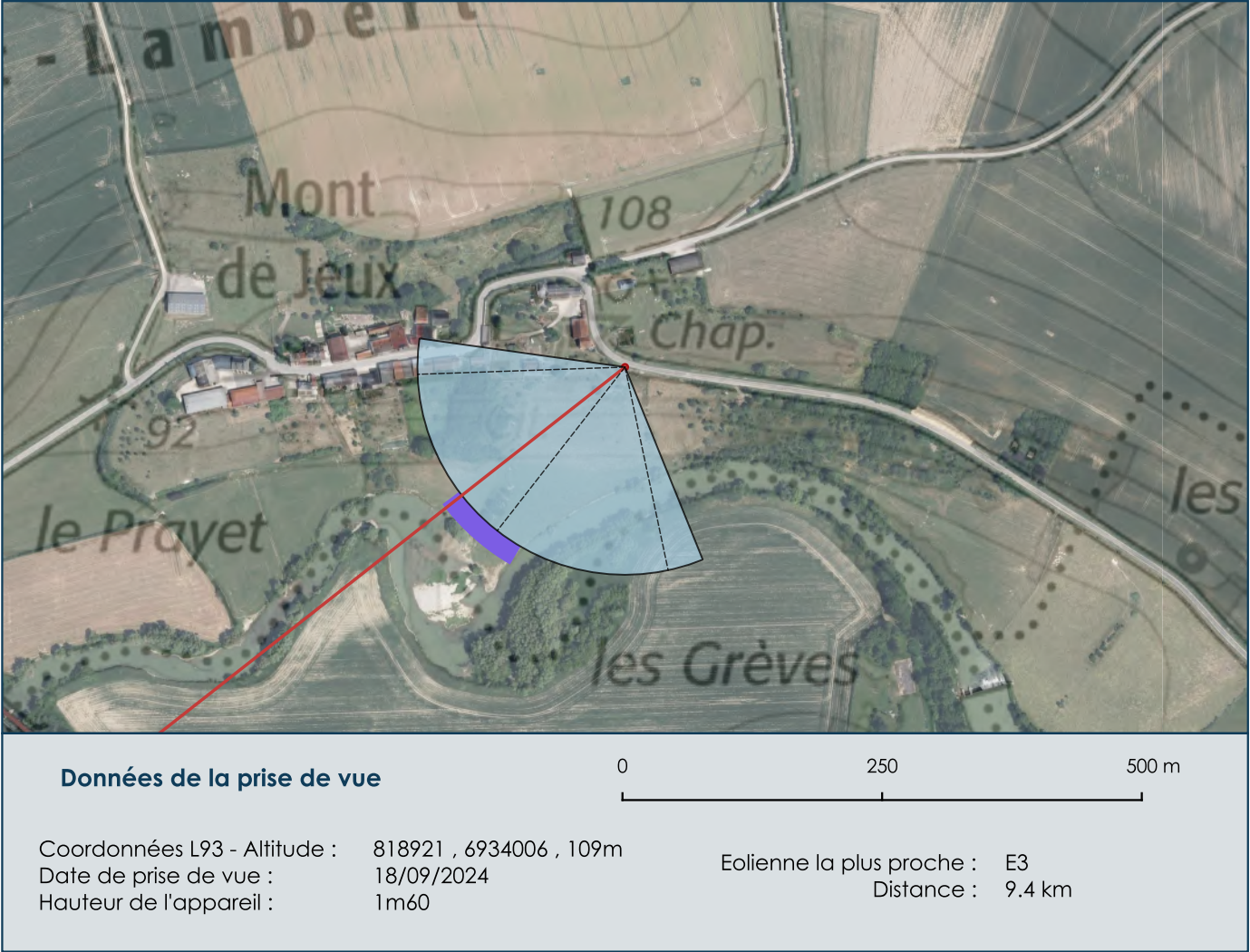
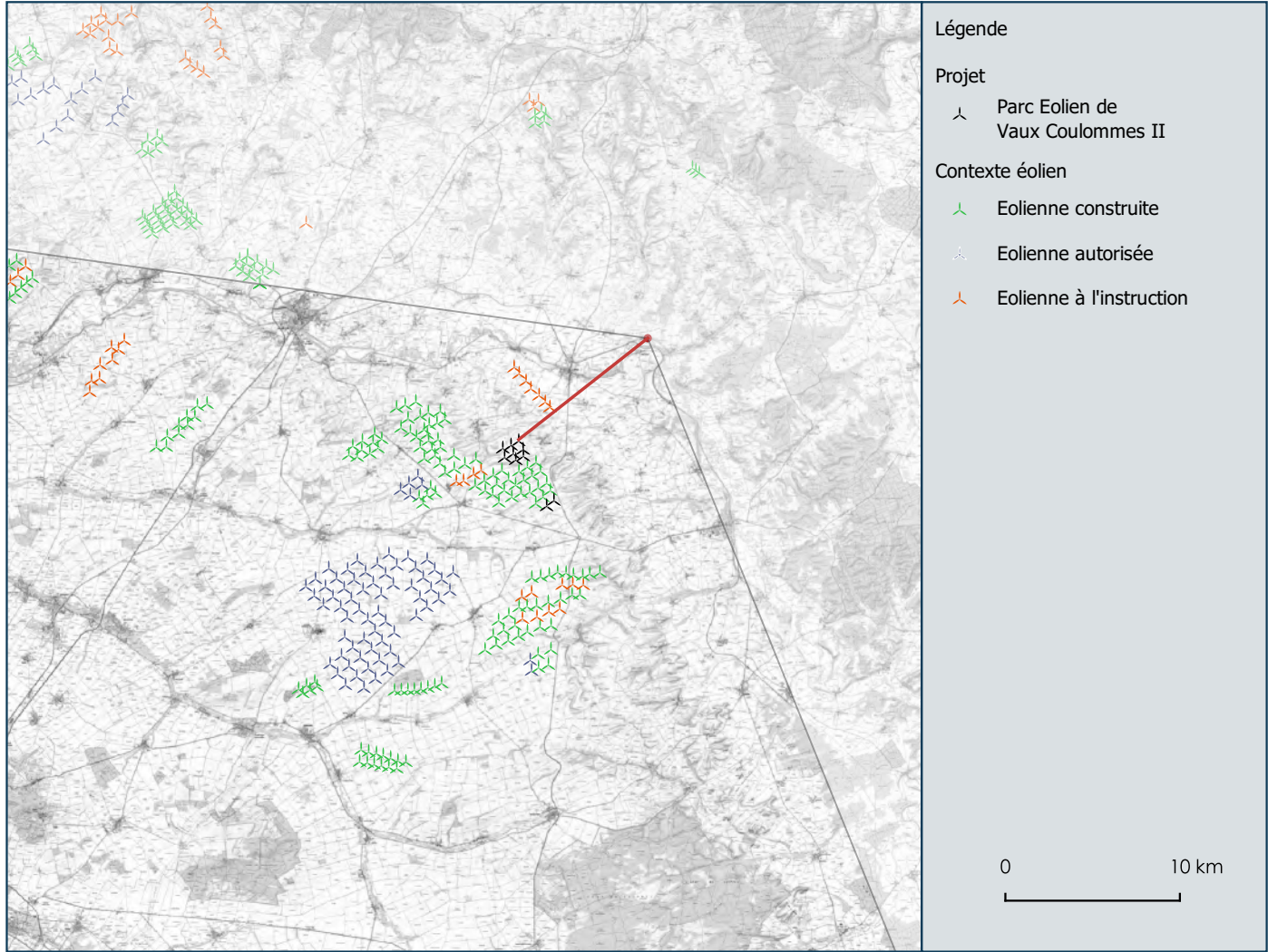


Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis Alland'Huy-et-Sausseuil - Vue n°E16 - Effets cumulés



Depuis Mont de Jeux - Vue n°E17



Etat initial

Ce hameau de la commune est localisé dans le virage de l'Aisne qui marque le nord de la zone d'implantation. La vallée est ici resserrée, créant un micro-paysage remarquable. dominé par le château du Mont de Jeux. Les éoliennes et la Côte de Bourcq, situées à 9 kilomètres, ne retiennent pas l'attention dans ce contexte qualitatif de premier plan.

Etat final, projet seul

Les éoliennes du projet sont situées dans le pôle éolien de la plaine champenoise. Elles sont visuellement ancrées sur la ligne d'horizon formée par ce plateau crayeux.

Niveau d'IMPACTS du parc de Vaux-Coulommès seul : FAIBLE

Effets cumulés

Le parc à l'instruction du Pied des Monts s'inscrit dans le vallage boisé et sort de l'installation historique de l'éolien sur le plateau. L'éolien devient un élément bien présent, sans toutefois remettre en cause la lisibilité du micro-paysage de premier plan.

Niveau d'IMPACTS CUMULES : FORT

Depuis Mont de Jeux - Vue n°E17 - Projet seul



Depuis Mont de Jeux - Vue n°E17 - Projet seul



Distance de lecture préconisée : environ 45 cm du centre de l'image sur support courbé (format A3)

Depuis Mont de Jeux - Vue n°E17 - Effets cumulés



Synthèse des impacts avant mesures

Ce tableau résume l'ensemble des impacts balayés par les 3 analyses menées précédemment (visibilité, encerclement, photomontages). Cette analyse permettra de cibler les mesures d'intégration les plus adaptées au projet. Il est complété par une analyse ciblée des impacts sur le patrimoine.

Echelle d'analyse	Thème étudiés	Description des impacts en phase exploitation	Impact	Mesure particulière
Echelle éloignée	Axes de communication	Les vues très lointaines perçoivent pas ou très peu le projet. Ainsi à l'ouest et au nord, l'autoroute A43 n'est pas concernée. Ce sont les vues E1 et E9 qui montrent l'axe fréquenté le plus exposé au projet : il s'agit de la D980 qui vient de Vouziers et monte sur le plateau. Cet axe offre alors des vues panoramiques sur le plateau, la Côte de Bourcq et le vallon. Là, le projet s'inscrit dans la logique existante et les qualités paysagères sont respectées. Localement, la vue E2 en approche du bourg d'Annelles est exposée à la diversité des équipements du plateau et le projet amplifie le phénomène de surcharge visuelle (usine de déshydratation, réseaux aériens, éoliennes, bâti agricole...). Le projet demeure en arrière-plan.	Négligeable à Modéré	Non
	Lieux de vie	La plus grande majorité des lieux de vie de l'aire d'étude éloignée ne possèdera aucune visibilité vers les 10 éoliennes du projet. Depuis le plateau crayeux, les éoliennes pourront émerger en partie au loin depuis les sorties de certains bourgs tout en respectant le projet de paysage (impact faible). Les impacts les plus marqués (modérés) sont depuis les bourgs du nord qui surplombent le vallon (Charbogne, Allant d'Huy et Sausseil) : l'éolien s'inscrit dans la logique des implantations éoliennes précédentes. Le projet densifie simplement sa présence au loin sur l'horizon au sein d'un vaste panorama.	Négligeable à Modéré	Non
	Sentiers de randonnée et tourisme	Deux points de vue sont sensibles : le panorama de Voncq au nord-est (E10) et les vues depuis les abords d'Amagne qui accueillent le train touristique l'été (E11). L'impact du projet est faible (masque des boisements en particulier, mais aussi cohérence de l'implantation de PEVCII).	Négligeable à Faible	Non
	Patrimoine	Principalement situés en cœur de bourg, ou dans les vallées, les monuments historiques et les sites de l'aire d'étude éloignée auront peu de visibilité sur les futures éoliennes. C'est le château de Charbogne qui est en covisibilité avec un impact estimé de modéré compte tenu de l'ouverture du panorama. Il faut noter toutefois que le projet s'inscrit bien en cohérence avec les éoliennes existantes sur l'ourlet de la Côte de Bourcq (Vue E14).	Négligeable à Modéré	Non
Echelle rapprochée	Axes de communication	Les impacts les plus forts depuis les axes routiers sont jugés modérés. Les perceptions les plus sensibles depuis les axes de communication de l'aire d'étude rapprochée sont localisées en 3 endroits : - dans un secteur est du projet (à 4-5 km sur les terrasses du vallon). Depuis ces espaces, les 8 éoliennes du nord viennent parfois en concurrence avec la Côte de Bourcq. Souvent, elles sont visibles et soulignent la Côte de Bourcq tout en conservant la lisibilité des circonvolutions du relief, l'impact est alors faible. En revanche très localement, les équipements du vallon et du plateau se cumulent (en particulier le réseau aérien) et gommant la lisibilité de la Côte. -au sud du projet depuis l'axe de transit D946 qui monte du vallon au plateau et offre un vaste panorama à la vue (R18). L'éolien se rapproche et renforce sa présence dans le panorama. -Enfin une petite route de campagne, la D25 située immédiatement au pied du coteau au nord du projet, perçoit le projet sur le plateau, à plus de 1,5 km (vue R14). Ailleurs l'impact du projet est faible à négligeable.	Négligeable à Modéré	Non
	Lieux de vie	L'impact depuis les lieux de vie est variable selon leur localisation. En croisant l'analyse de saturation théorique et l'analyse des photomontages, 1 village est estimé en impact modéré à fort (vue R16 Vaux-Champagne) et 3 villages sont en impacts modérés (Sainte-Vaubourg, Chuffilly-Roche, Loisy). Ailleurs l'impact du projet est faible à négligeable. Vaux-Champagne est lové dans un recoin du relief de la Côte de Bourcq. Le projet de Vaux-Coulommes II est visible localement depuis les espaces publics. L'implantation en surplomb ne vient pas concurrencer la silhouette du village, mais l'éolien se cumule avec le réseau aérien foisonnant, fragilisant la lecture du paysage urbain. Des mesures d'enfouissement viendront limiter cet impact. Leffincourt est dans un creux du plateau crayeux. La vue R2 est prise en sortie nord de village, et est plus ouverte sur le plateau. De là, la zone sud est à moins de 2 km : l'éolien est de fait bien présent mais conserve toutes ses lisibilités. Enfin, depuis le vallon, les impacts les plus importants se font depuis le secteur de Sainte-Vaubourg, Chuffilly-Roche et Loisy (vues R7, R8 et R9). Depuis ces espaces localisés à l'est du projet, les 8 éoliennes du nord viennent parfois en concurrence avec la Côte de Bourcq. Souvent, elles sont visibles et soulignent la Côte de Bourcq tout en conservant la lisibilité des circonvolutions du relief, l'impact est alors faible. En revanche très localement, les équipements du vallon et du plateau se cumulent (en particulier le réseau aérien) et gommant la lisibilité de la Côte.	Négligeable à Fort	Oui
	Sentiers de randonnée et tourisme	Aucun sentier ou site touristique sensible n'est identifié.	NEGLIGEABLE	Non
	Patrimoine	L'église de Notre-Dame de Juvin, isolée dans la plaine au sud du village de Sainte-Vaubourg, est en covisibilité avec le projet situé à 4km. Celui-ci s'inscrit dans la logique des parcs existants, en soulignant la Côte de Bourcq tout en laissant libre une des avancées du relief ("effet de proue"). Ainsi l'impact est jugé modéré par la perception générale du projet, même si celui-ci respecte bien les éléments structurants du paysage.	Négligeable à Modéré	Non
Echelle immédiate	Axes de communication	Les axes de communication passant à proximité immédiate du projet offriront des vues sur les éoliennes. L'impact sera faible depuis la D987 qui est un axe de fort transit passant à proximité des 2 éoliennes sud. Celles-ci forment une ligne en extension parallèle aux lignes du parc existant de Vaux-Coulommes. Les autres axes de proximité concernent la zone d'implantation nord. Ils sont moins fréquentés. La D143 qui est en balcon sur le vallon voit le projet qui s'inscrit sur la crête, en dialogue avec les éléments de paysage existants (noue, terrasses, chemin). La D43 vient de Saulces-Champenoises : les éoliennes s'inscrivent logiquement sur le relief du plateau, mais densifie l'éolien depuis ce point de vue.	Négligeable à Modéré	Non
	Lieux de vie	Le site est sur un plateau agricole et ne concerne pas de lieux de vie.	NEGLIGEABLE	Non
	Sentiers de randonnée et tourisme	L'ancienne voie romaine est valorisée par une boucle de randonnée locale. Elle longe la zone d'implantation nord du projet. Depuis ce chemin, le projet s'inscrit dans la logique des paysages traversés.	Négligeable à Faible	Non
	Patrimoine	Aucun patrimoine sensible identifié.	NEGLIGEABLE	Non

Impact du projet sur les sites protégés et Sites Patrimoniaux Remarquables de l'aire d'étude éloignée

N°	Nom	Protection	Commune	Distance à la ZIP	Niveau d'enjeu à l'échelle éloignée	Sensibilité potentielle au projet	Impact du projet	Commentaire
1	Promenade des Isles	Site inscrit	Rethel	13,4 km	Fort	Nulle	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité
2	Abords de l'obsevatoire de Voncq	Site inscrit	Voncq	9,4 km	Faible	Modérée	Faible	Fermeture partielle du panorama par le masque des boisement, et cohérence des lignes de force (cf. PDV E10)
3	Domaine des Rosiers	Site classé	Sechault	18,6 km	Modéré	Faible	Négligeable	Le site est potentiellement en covisibilité avec le tiers supérieur de certaines éoliennes du projet. L'impact est considéré négligeable par la distance du site, la situation en contre-plongée et la présence de nombreux rideaux boisés complémentaires dans l'environnement.
4	Vouziers Butte de Théline	Site patrimonial remarquable	Vouziers	7,3 km	Fort	Forte	Faible	L'analyse du PDV E9 indique le respect des lignes structurantes du paysage
4bis	Vouziers centre	Site patrimonial remarquable	Vouziers	8,6 km	Fort	Forte	Faible	Le centre n'est pas en covisibilité. L'analyse de l'intervisibilité via le PDV E8 indique le respect de l'équilibre de la silhouette du bourg
4ter	Vouziers Chestres - Le Chatelet	Site patrimonial remarquable	Vouziers	11,4 km	Modéré	Négligeable	Négligeable	Absence de covisibilité depuis l'espace public

Impact du projet sur les Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

N°	Appellation	Protection	Commune	Distance (km)	Niveau d'enjeu à l'échelle éloignée	Sensibilité potentielle au projet	Impact du projet	Commentaire
1	Eglise Sainte-Catherine	classement le 27/08/1986	Alland'Huy-et-Sausseuil	7,3	Faible	Modérée	Faible	L'église est dans le bourg, sans visibilité sur le grand paysage à proximité. Les covisibilités sont limitées, depuis le nord du monument et des axes peu fréquentés. Le PDV E16 analyse un panorama plus dégagé situé à proximité.
2	Eglise Saint-Martin	classement le 19/11/1910	Amagne	8	Faible	Modérée	Faible	Même analyse que précédemment. Le PDV E11 montre ici la covisibilité depuis le nord du monument.
3	Eglise de la Sainte-Vierge de Brières	inscription le 27/01/1928	Brécy-Brières	15	Faible	Nulle	Nul	Absence de covisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
4	Eglise Saint-Remi	classement le 22/07/1913	Charbogne	7,5	Faible	Faible	Négligeable	
5	Ferme fortifiée	inscription le 27/09/1948	Charbogne	7,1	Fort	Forte	Modéré	Cette ferme est un hôtel avec vue sur le vallage. Avec leur taille homogène, leur implantation linéaire, espacée de manière assez régulière tout en étant aléatoire, les éoliennes composent une séquence équilibrée à l'arrière-plan (cf. PDV E14)
6	Eglise Saint-Martin	inscription le 16/02/1926	Doux	9,2	Faible	Négligeable	Négligeable	Le passage sur le terrain indique une église isolée, entourée de végétation. Le filtre du végétal limite les interactions avec le plateau.
7	Eglise Saint-Martin	inscription le 19/07/1926	Mont-Saint-Martin	10	Faible	Nulle	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
8	Donjon de Day	inscription le 09/06/1987	Neuville-Day	12,5	Faible	Nulle	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
9	Eglise Saint-Pierre	classement le 16/08/1912	Novy-Chevrières	12,1	Faible	Nulle	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
10	Eglise Saint-Pierre-aux-Liens d'Olizy	classement le 03/05/1913	Olizy-Primat	16	Faible	Faible	Négligeable	L'église offre une vue sur la vallée voisine. L'étude de visibilité indique que le monument potentiellement en covisibilité le tiers supérieur de certaines éoliennes du projet. L'impact est considéré négligeable par la distance du site et la faible présence de l'éolien dans le champ de vision.
11	Eglise	13-sept-10	Rethel	13,2	Fort	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (masque du bâti de la ville)
12	Eglise Saint-Waast	classement le 02/03/1920	Rilly-sur-Aisne	8,4	Faible	Modérée	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
13	Portail de l'ancien château de Mont-de-Jeux	inscription le 14/02/1995	Saint-Lambert-et-Mont-de-Jeux	9,2	Faible	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité depuis le portail (le PDV E17 étudie les abords depuis la route située à proximité du château, impact faible)
14	Eglise Saint-Martin	classement le 10/03/1921	Saint-Masmes	22,6	Faible	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
15	Eglise Saint-Maurice	classement le 10/09/1919 ; classement le 25/07/1930	Saint-Morel	12,1	Faible	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
16	Chapelle de la Vieille-Ville	inscription le 30/05/1984	Saulces-Monclin	14,7	Faible	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2). Le PDV E8 est pris depuis les abords du village.
17	Eglise Notre-Dame et son cimetière	classement le 22/07/1913 ; classement le 15/05/1935	Savigny-sur-Aisne	12,7	Faible	Nulle	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
18	Domaine des Rosiers	classement le 08/10/1956 ; inscription le 05/10/1956	Séchault	19	Modéré	Faible	Nul	L'étude de visibilité réalisée avec les masque du relief et des principaux masques boisés indique que le monument ne perçoit pas le projet.
19	Emplacement de la pièce allemande à longue portée de la "Noue Ramon"	classement le 12/09/1922	Semide	8,7	Faible	Nulle	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
20	Eglise Saint-Nicolas	classement le 02/02/1920	Semuy	9,6	Faible	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
21	Eglise Notre-Dame de Sorcy	classement le 05/05/1986	Sorcy-Bauthémont	10,2	Faible	Forte	Nul	Absence de visibilité (relief en cuvette, orientation des points de vue localement et végétation locale)
22	Eglise	19-juin-13	Tagnon	16,7	Faible	Forte	Négligeable	Le projet est lointain, masqué par le relief et la végétation. Quelques pales des 2 éoliennes du sud sont potentiellement visibles en intervisibilité (routes avoisinantes), intégrées au pôle éolien déjà présent. (cf. PDV E3 représentatif)
23	Eglise Saint-Loup	classement le 02/02/1920	Thugny-Trugny	9,3	Faible	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
24	Château de Thugny-Trugny	inscription le 12/06/1946	Thugny-Trugny	8,3	Fort	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (relief en cuvette, orientation des points de vue localement et végétation locale)
25	Les trois croix de chemin	inscription le 22/06/1972	Tourteron	12,3	Faible	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
26	Eglise Saint-Brice	classement le 10/09/1913	Tourteron	12,7	Faible	Faible	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité (cf. étude de visibilité tome 2)
27	Eglise Notre-Dame	classement le 02/02/1920	Voncq	9,7	Faible	Modérée	Nul	Absence de covisibilité ou intervisibilité. Le panorama est étudié dans la partie des sites
28	Eglise Saint-Maurice	Arrêté préfectoral le 2022-02-02	Vouziers	10,4	Fort	Forte	Faible	L'église n'est pas en covisibilité. L'analyse de l'intervisibilité via le PDV E8 indique le respect de l'équilibre de la silhouette du bourg

Impact du projet sur les Monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée

Appellation et commune	Distance à la ZIP (km)	Niveau d'enjeu à l'échelle rapprochée	Sensibilité potentielle au projet	Impact du projet	Commentaire
Eglise de Leffincourt (Mh inscrit)	3,9	Fort	Modérée	Faible	L'église de Leffincourt est dans le village sans relation directe avec la plaine. Depuis la plaine, seul le clocher de l'église est perceptible, entouré de végétation et de bâtiments, notamment des hangars agricoles. La covisibilité est négligeable avec le projet. Le PDV R2 montre une vue sur le projet depuis les franges du village.
Palais de Charlemagne et Eglise Notre Dame d'Attigny	4,7	Fort	Négligeable	Nul	Depuis les points de vue alentour, la bourgade est entourée de végétation et les constructions sont peu repérables. Aucun des 2 monuments n'entretient de relation avec la plaine. Le PDV R6 montre les vues depuis les franges du bourg.
Eglise de Chuffily-Roche (Mh classé)	4,3	Fort	Faible	Négligeable	Depuis les points de vue alentour le village est entouré de végétation et de constructions, et l'église en son sein est peu repérable. L'impact est négligeable. Le PDV R8 montre les vues depuis les franges du bourg.
Eglise de Mars-sous-Bourcq (Mh classé)	5,4	Fort	Faible	Faible	Depuis les points de vue alentour le village est entouré d'une ceinture végétale. Une covisibilité existe depuis la D946. Le PDV E9 montre la faible covisibilité avec la flèche du clocher.
Eglise de Grivy-Loisy (Mh inscrit)	4,6	Moyen	Faible	Négligeable	Depuis les points de vue alentour le village est entouré de végétation et de constructions, et l'église en son sein est peu repérable. L'impact est négligeable. Le PDV R10 montre les vues depuis les franges du bourg.
Eglise Sainte-Vaubourg (Mh classé)	3,9	Fort	Forte	Modéré	L'église est en dehors du village dans la plaine et est en covisibilité directe avec le projet. Le choix d'implantation respecte les circonvolutions caractéristiques de l'entité paysagère et maintient l'équilibre paysager (PDV R7).
Eglise de Saulces-Champenoises (Mh inscrit)	1,3	Moyen	Modérée	Négligeable	Le village est lové dans un repli du relief et les points de vue depuis l'église ou en covisibilité avec le plateau sont très rares. L'impact du projet est négligeable. Le PDV R15 montre une percée sur le projet depuis l'espace public du village.

3 Mesures d'intégration et impacts résiduels

Mesures d'évitement-réduction-compensation/ accompagnement

Afin de limiter les impacts sur l'environnement, l'élaboration du projet de paysage a suivi la démarche Eviter - Réduire - Compenser, en réponse aux enjeux soulevés dans l'état initial et aux impacts résiduels évalués précédemment.

Mesures d'évitement

- Eloignement du haut de versant de la Côte de Bourcq, laissant libre les circonvolutions du relief caractéristiques de cette unité paysagère pour les vues rapprochées
- Depuis l'aire d'étude immédiate, conservation de l'ensemble des bosquets, haies et arbres du secteur, conservation des terrasses

Mesures de réduction

- Application d'un projet de paysage aux différentes échelles de paysage, développant une logique d'implantation sur les franges de la Champagne Crayeuse en accord avec les lignes de force du paysage (projet de taille réduite suite à l'étude des variantes, égrénage de l'éolien en retrait du rebord du plateau, conformément aux projets déjà autorisés, et lignes parallèles aux projets déjà autorisés)
- Choix du modèle d'éolienne en accord avec les éoliennes voisines déjà construites ou en projet (similitude de forme : nacelle cubique, silhouette identique...)
- Meilleure intégration possible du pied d'éolienne, champ agricole au plus près de l'éolienne
- Limitation du nombre de nouveaux éléments techniques (postes de livraison) et intégration

Mesures d'accompagnement

- Amélioration du cadre de vie

Le Guide d'aide à la définition des mesures ERC, publié par le ministère de la transition écologique en janvier 2018 souligne que les mesures d'accompagnement sont optionnelles. Elles ne sont pas explicitement prévues dans le code de l'environnement et s'ajoutent aux mesures ERC.

An Avel Braz s'engage à compenser l'impact visuel des éoliennes par une initiative significative visant à améliorer le cadre de vie local. Dans une logique de partage de la valeur, l'entreprise soutient des projets locaux, contribuant activement au développement et à l'embellissement de la région.

Cette mesure bénéficiera aux communes étudiées dans l'analyse de la saturation théorique. En effet, grâce aux mesures de réduction, les impacts sont atténués mais des impacts résiduels existent, en particulier aux abords des habitations et axes routiers de Vaux-Champagne, Sainte-Vaubourg, Chuffilly-Roche, Loisy.

Les mesures proposées à titre d'accompagnement devront faire l'objet d'une validation, au cas par cas, par un comité de pilotage, mis en place au niveau de la commune et composé de représentants de la commune et de la société. L'objectif de ce comité de pilotage est de garantir que les mesures sélectionnées seront adaptées aux projets d'urbanisation et au développement de la commune au moment où elles seront mises en œuvre, c'est-à-dire à la mise en service du parc éolien.

Dans le cadre de cette mesure d'accompagnement, il est notamment envisagé :

- L'enfouissement d'une partie du réseau électrique et de télécommunication. Les vues depuis l'espace public de Vaux-Champagne en particulier sont perturbées par le cumul de réseaux aériens. Il est ainsi prévu une aide à l'enfouissement des réseaux (voir simulation page suivante)
- L'organisation d'une bourse aux plantes pour les habitants. Ces plantations seront adaptées aux conditions pédoclimatiques et résistantes au changement climatique. Les essences sélectionnées sont locales ou en provenance de biorégions plus méridionales : alignements et arbres isolés (noyer commun, hêtre commun de Corse, merisier, aulne feuille en coeur, chêne sessile, chêne pubescent...) et bosquets (érable sycomore, cerisier de Sainte Lucie, pommier, prunellier, aubépine, sureau, cornouiller sanguin...)
- La mise en oeuvre de mesures agro-paysagères en bord de route. L'analyse des impacts montre que la présence d'une toise végétale à proximité de l'espace public (alignements d'arbres, arbres isolés, bosquets) diversifie le point de vue, le cloisonne et réduit ainsi l'impact des projets éoliens.

L'engagement financier d'An Avel Braz pour cette mesure s'élèvera à un montant maximal de



Exemple d'installation de haie et jachères agri-paysagères aux abords de la route d'accès à Vaux-Champagne

Effacement des réseaux aériens : simulation avant/après de la voie principale de Vaux-Champagne



Simulation du Parc de Vaux Coulomme II avant enfouissement du réseau aérien



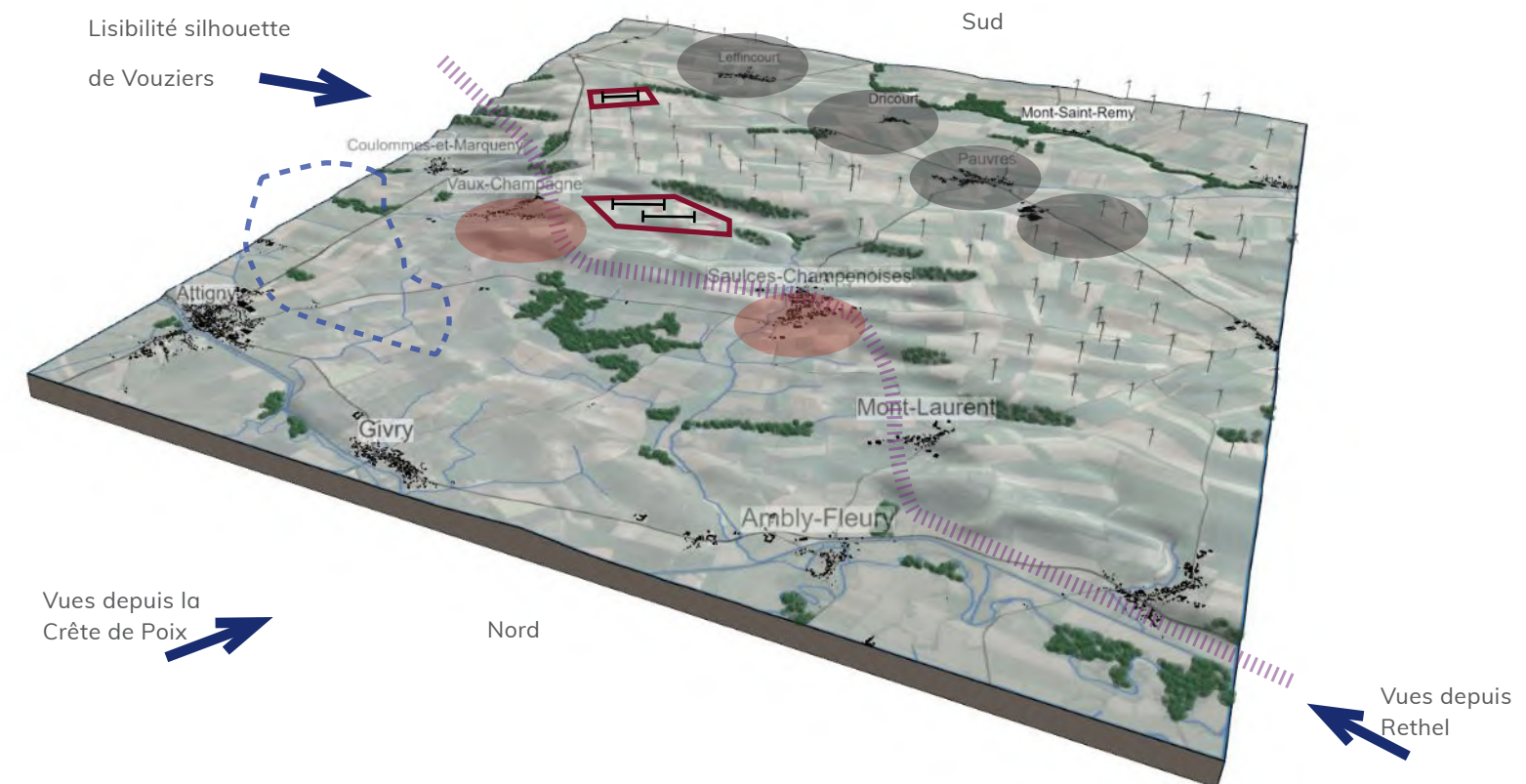
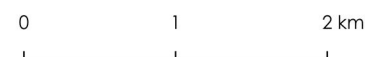
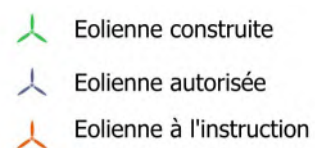
Simulation du Parc de Vaux Coulomme II après enfouissement du réseau aérien

Synthèse et coût des mesures

Intitulé des mesures	Type de mesures	Objectifs	Coût
- Eloignement du haut de versant de la Côte de Bourcq, laissant libre les circonvolutions du relief caractéristiques de cette unité paysagère pour les vues rapprochées - Depuis l'aire d'étude immédiate, conservation de l'ensemble des bosquets, haies et arbres du secteur, conservation des terrasses	Evitement	Eviter l'effet de saturation, limiter les rapports d'échelle défavorables et diminuer la pregnance des éoliennes	Intégré au projet
- Application d'un projet de paysage aux différentes échelles de paysage, développant une logique d'implantation sur les franges de la Champagne Crayeuse en accord avec les lignes de force du paysage (projet de taille réduite suite à l'étude des variantes, égrénage de l'éolien en retrait du rebord du plateau, conformément aux projets déjà autorisés, et lignes parallèles aux projets déjà autorisés) - Choix du modèle d'éolienne en accord avec les éoliennes voisines déjà construites ou en projet (similitude de forme : nacelle cubique, silhouette identique...) - Meilleure intégration possible du pied d'éolienne, champ agricole au plus près de l'éolienne - Limitation du nombre de nouveaux éléments techniques (postes de livraison) et intégration	Réduction	Créer un nouveau paysage éolien cohérent avec les lignes structurantes et les motifs du paysage existant	Intégré au projet
- Trame végétale de proximité (bourse aux plantes, mesures agro-paysagères en bord de route) - Enfouissements de réseaux	Accompagnement	Enrichir la plaine de nouveaux motifs paysagers à taille humaine, créer des masques partiels	150 000 €

Synthèse des impacts résiduels

L'état initial a permis d'identifier précisément les enjeux identifiés dans ces documents et les sensibilités associées à trois échelles de territoire pour estimer la capacité d'accueil d'un projet éolien dans ce contexte délicat. C'est sur cette base qu'a été développé le projet de paysage, et déclinée l'implantation des 10 éoliennes. Cette partie permet d'estimer les impacts résiduels vis-à-vis des enjeux soulevés lors de l'état initial, puis la cohérence du projet avec le Plan de paysage éolien des Ardennes.



Recommandations pour le projet de paysage :

Echelle éloignée		Depuis les panoramas lointains identifiés, respecter l'égrénage de l'éolien sur les hauteurs de la Côte de Bourcq pour éviter la focalisation du regard en un point (pas de surconcentration d'éoliennes ni de taille trop importante) Garantir la lisibilité de la silhouette urbaine de Vouziers -en limitant la perception de l'éolien en arrière-plan, et la qualité des vues depuis Rethel et la Crête de Poix
Echelle rapprochée		Zone de respect de la lisibilité des avancées du relief de la Côte de Bourcq (les «proues») en évitant l'omniprésence de l'éolien dans les séquences perçues Secteurs de saturation avérée : limiter clairement son renforcement Recul vis-à-vis des villages ou structuration de l'éolien pour éviter l'effet de surplomb (ou composer un paysage lisible)
Echelle immédiate		Prolonger l'implantation linéaire en extension des parcs existants (axée est-ouest, homogénéité de hauteur) Respecter les lambeaux boisés et les ondulations de terrain

Analyse des impacts résiduels par rapport aux enjeux identifiés dans l'état initial (Tome 1)

Après la mise en oeuvre des mesures d'intégration, les impacts résiduels sont les suivants.

Impacts à l'échelle immédiate

Les deux zones d'implantation sont situées sur le plateau agricole et ne concernent pas de lieux de vie. Aucun patrimoine sensible n'est identifié, hormis l'ancienne voie romaine qui ne se distingue pas des autres chemins agricoles.

Les éoliennes s'inscrivent logiquement sur le relief du plateau, et respectent le micro-relief, et le végétal. Les voies de circulation qui longent les zones d'implantation percevront les éoliennes qui domineront ponctuellement l'observateur.

L'impact est faible à localement modéré depuis les routes de proximité (effet de surplomb localisé).

Impacts à l'échelle rapprochée

Les impacts les plus sensibles de l'aire d'étude rapprochée sont surtout localisés dans un secteur Est/Sud-Est du projet (à 4-5 km sur les terrasses du Vallage). Cela concerne Vaux-Champagne, Sainte-Vaubourg, Chuffilly-Roche, Loisy. Depuis ces espaces, les 8 éoliennes du nord viennent parfois en concurrence avec la Côte de Bourcq. Souvent, elles sont visibles et surlignent la Côte de Bourcq tout en conservant la lisibilité des circonvolutions du relief, l'impact est alors faible. En revanche très localement, les équipements du vallage et du plateau se cumulent (en particulier le réseau aérien) et gommement la lisibilité de la Côte. Les mesures d'enfouissement du réseau aérien et les plantations permettront de renouveler les points de vue.

Vaux-Champagne illustre ce cas particulier. Le village est lové dans un recoin du relief de la Côte de Bourg. Le projet de Vaux-Coulommès II est visible localement depuis les espaces publics. L'implantation du projet en surplomb ne vient pas concurrencer la silhouette du village, mais l'éolien se cumule avec le réseau aérien foisonnant, fragilisant la lecture du paysage urbain. Les mesures d'enfouissement viendront limiter cet impact.

L'église de Notre-Dame de Juvin, isolée dans la plaine au nord-est du projet (à Sainte-Vaubourg), est ponctuellement en covisibilité avec le projet situé à 4 km, depuis un axe secondaire. Celui-ci s'inscrit dans la logique des parcs existants, en surlignant la Côte de Bourcq tout en laissant libre une des avancées du relief ("effet de proue"). Ainsi l'impact est jugé fort par le fait que le projet soit bien visible, même si celui-ci respecte bien les éléments structurants du paysage.

Enfin, sur le plateau, l'analyse de la saturation théorique potentielle des villages indique que celle-ci est déjà avéré. Le projet est à l'arrière-plan des éoliennes déjà construites ou autorisés. Il vient densifier localement et sur les lointains la présence éolienne. L'analyse des photomontages montre que le paysage demeure lisible et que le projet ne contribue pas à l'effet de saturation.

Impacts à l'échelle éloignée

Les vues très lointaines perçoivent pas ou très peu le projet. Ce sont les vues panoramiques qui sont les plus sensibles, en particulier depuis le rebord de la rive droite de l'Aisne. Toutefois, après analyse, ces vues sont peu impactées. La silhouette urbaine de Vouziers notamment demeure très lisible, et le panorama touristique de Voncq, rendu moins lisible par la présence de boisements, n'est pas remis en cause. Les vues depuis le patrimoine du nord (train touristique d'Amagne, château de Charbogne, du Mont de Jeux) sont concernées, mais le projet s'inscrit dans la logique du paysage en place : il s'égrené le long de la Côte de Bourcq.

Depuis le coeur du plateau de la Champagne crayeuse, rappelons que la plus grande majorité des lieux de vie de l'aire d'étude éloignée sont en fond de vallon et ne posséderont aucune visibilité vers les 10 éoliennes du projet. Les bourgs sensibles sont ceux du sud : de-là, l'analyse montre que projet est peu repérable, du fait de son faible nombre d'éoliennes et aussi parce qu'il se trouve derrière les équipements industriels déjà en place (lignes électriques, éoliennes, bâti agricole). De plus par la clarté de ses lignes il contribue à très faible niveau à la surcharge visuelle.

Synthèse globale des impacts résiduels du projet

Echelle d'analyse	Incidences vis-à-vis des enjeux	Niveau d'impact résiduel du projet
Echelle éloignée	Prise en compte de la place de l'éolien au sein de l'unité paysagère Champagne crayeuse : accueil d'un projet réduit au sein d'un pôle éolien existant	Très faible à modéré
	Perceptions limitées depuis les habitations et les routes, par l'éloignement, la cohérence du projet et ou le filtre des équipements déjà présents	
	Covisibilité lointaine avec le patrimoine (sites classés/ inscrits, monuments historiques...) et perceptions respectant les lignes structurantes du paysage	
Echelle rapprochée	Le projet accompagne globalement les structures géomorphologiques et paysagères (lignes de force, hydrologie, végétation...) et propose un rapport d'échelle cohérent notamment avec la Côte de Bourcq	Faible à modéré localement
	Habitations et axes de transit : un secteur situé à plus ou moins 4 km à l'est du projet dans le Vallage est localement sensible au projet. Les masques des arbres et le relief permettent de diversifier les vues et éviter l'effet de saturation. L'enfouissement du réseau aérien permettra d'améliorer les vues sur le secteur de Vaux-Champagne	
	Patrimoine : covisibilités limitées. L'église Notre-Dame de Juvin à Sainte-Vaubourg perçoit le projet qui s'inscrit sur le rebord du plateau et laisse lisible les circonvolutions de la Côte de Bourcq	
Echelle immédiate	Absence d'habitations à proximité. Quelques perceptions localisées et en surplomb depuis les routes de proximité	Faible à localement modéré
	Respect des formations boisées (bosquets, alignements) et du parcellaire agricole	
	Insertion paysagère des éléments de terrassement	

Analyse de la cohérence du projet vis-à-vis des contraintes du Plan de paysage éolien des Ardennes

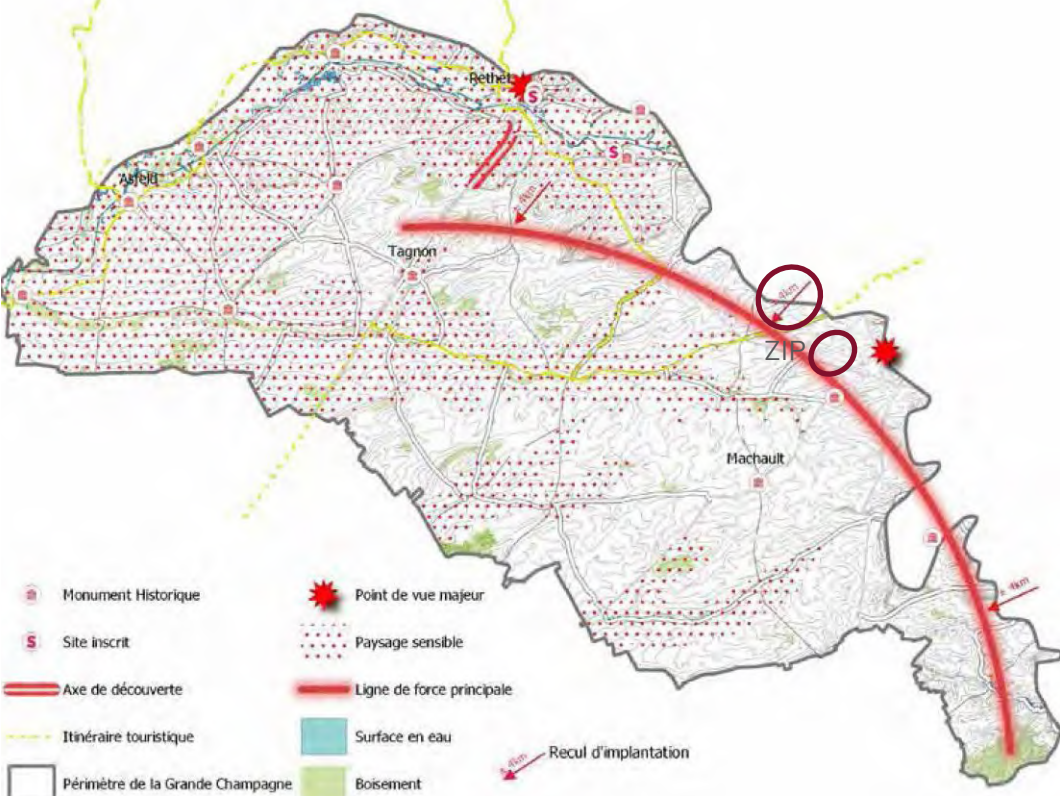
Le projet éolien de Vaux-Coulommès II, conçu comme une extension du parc existant, bénéficie d'un soutien affirmé des communes concernées. Toutefois, l'analyse de l'état initial des paysages (TOME 1 de l'étude d'impact) a mis en évidence la sensibilité particulière de la zone d'implantation, située à l'intersection de deux entités paysagères remarquables : la Champagne crayeuse et la Côte chantournée de Bourcq.

Le Plan de paysage, bien qu'il ne possède pas de valeur juridique contraignante, constitue un outil d'aide à la décision reconnu. Il déconseille l'implantation de nouveaux parcs éoliens sur ces secteurs, en raison :

- de la fragilité des micro-paysages de la Côte de Bourcq, pour lesquels il recommande un recul de 4 km par rapport au pied de pente
- de la saturation visuelle observée en Champagne crayeuse, où les espaces de respiration sont rares et où la densité d'éoliennes dépasse le seuil critique de densité ($d > 0,1$ soit plus de 36 éoliennes au km^2).

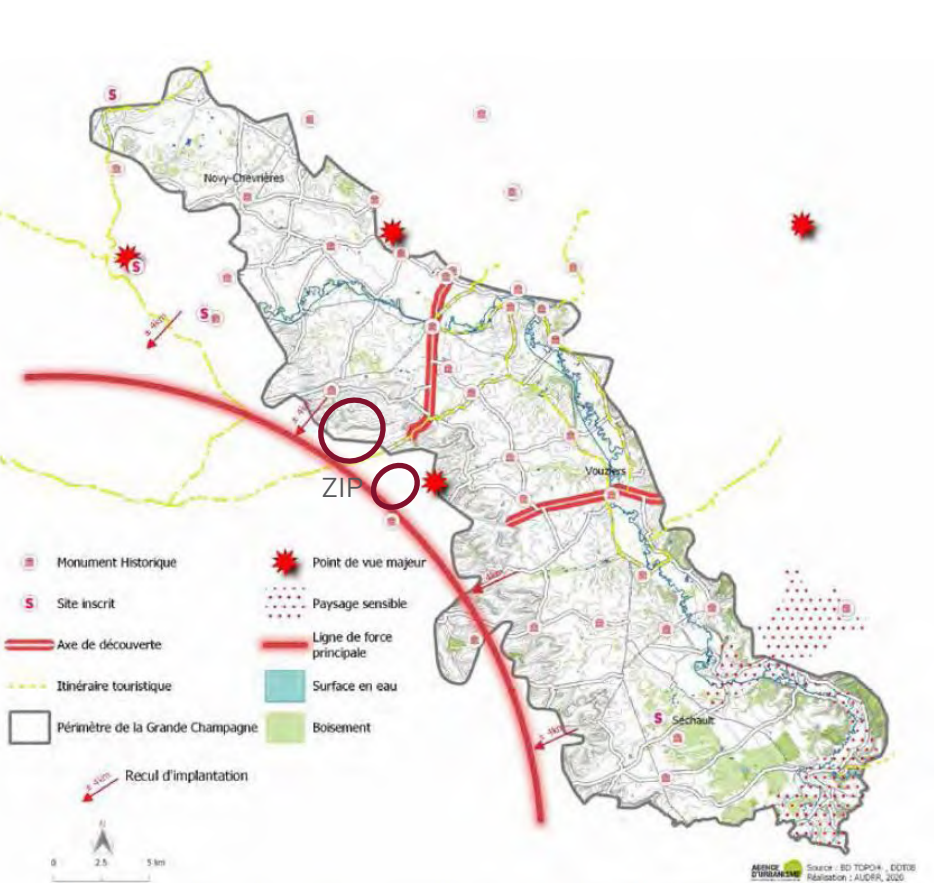
Rappel des contraintes paysagères et patrimoniales (vis-à-vis de l'éolien) des unités paysagères concernées par le projet -Source Plan de paysage éolien

Grande Champagne



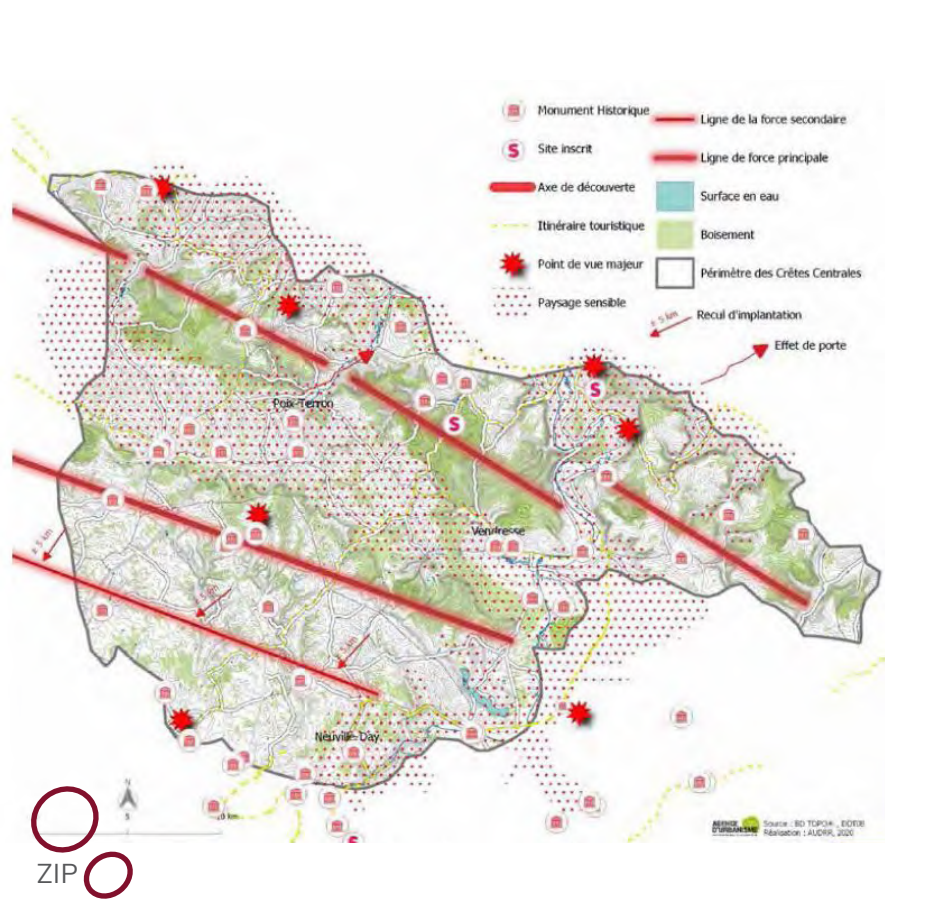
Le site projet est le long de la ligne de force principale de la Champagne Croyeuse, qui domine la Champagne humide. Le Plan de paysage recommande un retrait de 4 km par rapport au pied de pente de la Côte de Bourcq qui longe le vallon. L'installation de nouveaux parcs dans ces secteurs ne doit pas avoir pour effet de dégrader, depuis les lieux de vie, la valeur résiduelle de l'espace de respiration (ou de la maintenir à au moins 180°). Enfin Rethel et ses abords sont repérés comme point de vue majeur/axe de découverte de cette unité paysagère. Des itinéraires touristiques et des éléments de patrimoine sont également à étudier.

Champagne humide



Le site projet est pour partie sur la Côte de Bourcq, défavorable à l'implantation d'éoliennes dans le Plan de paysage éolien en raison d'un risque de domination des sites nichés dans les replis. Des points de vue majeurs, des axes de découverte et itinéraires touristiques ainsi que des éléments de patrimoine sont également à étudier.

Les Crêtes centrales



Le site projet est à l'écart de cette unité. Toutefois des points de vue majeurs, des itinéraires touristiques et éléments de patrimoine sont également à étudier.

Dans un contexte où se conjuguent soutien local au projet et volonté nationale de poursuivre le développement de l'éolien (cf. page 5 du Plan), le porteur de projet a pris en compte les sensibilités paysagères identifiées et a élaboré une implantation adaptée aux enjeux soulevés dans l'état initial. Bien que le projet ne respecte pas strictement les recommandations du Plan de paysage, il intègre les problématiques soulevées et y répond de manière pertinente, à toutes les échelles d'analyse et depuis chacune des unités paysagères sensibles concernées (voir tableau ci-dessous).

En conclusion, si le projet s'écarte des recommandations formelles du Plan de paysage, la présente étude paysagère témoigne néanmoins d'une prise en compte rigoureuse des sensibilités paysagères identifiées par ce dernier.

Unités paysagères sensibles	Sensibilités identifiées par le Plan de paysage par thématique	Justification du projet de PEVCII au regard des sensibilités du Plan de paysage
Grande Champagne (sous-entité Champagne crayeuse)	Ligne de force : il importe d'éviter la dissémination de petits projets n'obéissant à aucune logique d'ensemble.	L'orientation du parc de Vaux-Coulomme II s'inspire de l'orientation de la trame parcellaire du plateau.
	Patrimoine : le patrimoine bâti de la vallée de la Retourne et l'architecture publique des équipements de Rethel sont identifiés, ainsi que les repères des villages sur le plateau.	Le patrimoine bâti de la vallée de la Retourne et l'architecture publique des équipements de Rethel n'entretiennent pas de covisibilité avec le projet. Les covisibilités avec les villages sont limitées aux franges de quelques villages du plateau. Dricourt, Leffincourt et Pauvres situés à plus de 3 km du projet sont les plus concernés : l'analyse des impacts du projet montre que la végétation et le relief (ou pour Pauvres les éoliennes déjà en place) tiennent à distance le projet.
	Lieu de vie : le Plan indique les vues lointaines sont des éléments de typicité de la Champagne crayeuse à conserver et à valoriser.	PEVCII s'inscrit dans un pôle éolien. Il reste à distance du pôle éolien situé au sud. La distance avec ce pôle situé au sud est réduite d'environ 300m en passant de 4,1 km à 3,8 km avec l'installation des 2 éoliennes du sud. Ce sont ces 2 éoliennes qui abaissent également de 8° les respirations depuis les 2 villages les plus proches (Leffincourt et Dricourt). L'analyse des photomontages (R2 et R3) tempère l'impact de cette baisse de respiration visuelle : les éoliennes composent la vue avec d'autres éléments de paysage (bosquets, route, relief).
	Points de vue majeur, itinéraires touristiques : Rethel et abords des itinéraires routiers	Depuis les hauteurs de Rethel les vues sur la plaine sont très limitées depuis l'espace public. La première éolienne du projet est perceptible à 13,6 km. L'étude des impacts et en particulier du photomontage E4 montre bien que le projet s'inscrit sur la ligne du plateau crayeux, en cohérence de forme et d'échelle avec les lignes de force du grand paysage.
Champagne humide (sous-entité Côte de Bourcq)	Ligne de force : qualité de la ligne de force de la Côte de Bourcq depuis le Vallage	Le projet respecte la ligne de force de la Côte de Bourcq : inscription en retrait par rapport aux "proues" formées par les circonvolutions du relief, parc inscrit dans un rapport d'échelle équilibré avec les pentes, implantation entrant dans la composition des micro-paysages (bois, terrasses, relief).
	Patrimoine : en particulier les villages situés sur des croupes(Vaux-Champagne, Bourcq...) et 2 sites de concentrations patrimoniale (Attigny et Vouziers)	Les photomontages indiquent une inscription en cohérence avec l'équilibre paysager existant.
	Lieu de vie : sites parfois occupés par des villages qui constituent des micro-paysages sensibles. Eviter les risques de domination.	Les éoliennes s'intègrent aux micro-paysages de la Côte de Bourcq, y compris depuis le village de Vaux-Champagne, où elles viennent en dialogue avec la silhouette du bourg et ce malgré leur présence en domination (voir photomontage R16). La mesures de compensation visant l'enfouissement des réseaux électriques rendra d'ailleurs plus lisible qu'actuellement cette entrée de village.
	Points de vue majeur, itinéraires touristiques et éléments de patrimoine à considérer : en particulier qualité des itinéraires depuis Attigny et Vouziers et Grivy-Loisy et leurs abords	Le projet s'inscrit dans la logique de la trame éolienne qui surligne la Côte de Bourcq depuis les points identifiés par le Plan de paysage. Les éléments sensibles identifiés dans l'état initial ne sont pas remis en cause : la silhouette urbaine de Vouziers notamment demeure très lisible, tout comme le panorama touristique de Voncq, rendu moins lisible actuellement par la présence de boisements.
Crêtes centrales (sous-entité Crête de Poix)	Ligne de force : qualité de la ligne de force de la Côte de Bourcq depuis la Crête de Poix	C'est la rive droite, au nord du vallage et au sud de la Crête de Poix, qui offre les vues les plus ouvertes sur la Côte de Bourcq et la plaine de Champagne. Les vues depuis le patrimoine et les villages sont concernées par le projet (train touristique d'Amagne, château de Charbogne, du Mont de Jeux, Halland'Huy-et-Sausseuil notamment) mais celui-ci s'inscrit dans la logique du paysage en place : il s'égrène en cohérence de forme et de tailla au-dessus de la Côte de Bourcq sans remettre en cause l'équilibre des vues.
	Patrimoine identifié	
	Lieu de vie notamment en belvédère	
	Points de vue majeur, itinéraires touristiques et éléments de patrimoine à considérer : en particulier Alland'Huy-et-Sausseuil	

4 Conclusion

Conclusion

Le projet de PEVC II concerne la zone de transition de la Côte de Bourcq entre, d'une part, la Champagne crayeuse et ses vastes plaines agricoles au sud et à l'ouest et, d'autre part, la Champagne humide et le relief vallonné des Ardennes à l'est et au nord.

Bien que cette zone de projet soit considérée depuis longtemps comme favorable à l'accueil d'éoliennes, elle présente naturellement un certain nombre de contraintes. Le cadrage préalable montre que la zone du projet est jugée défavorable pour l'implantation d'éoliennes vis-à-vis des paysages par des documents de l'Etat (ZFDE, Plan de paysage éolien). Toutefois ces documents non opposables permettent d'envisager une réflexion sur ces secteurs, en définissant précisément les enjeux et en définissant les modalités d'accueil des éoliennes.

Par cette démarche de projet, An Avel Braz minimise les impacts paysagers tout en contribuant à sa hauteur à l'accélération des efforts en matière de sobriété énergétique et de production d'énergie décarbonée, en réponses aux ambitions affichées au niveau national comme régional.

L'état initial permet d'identifier précisément les enjeux et les sensibilités associées à trois échelles de territoire pour estimer la capacité d'accueil d'un projet éolien dans ce contexte délicat.

C'est sur cette base que le projet de paysage inscrit les éoliennes dans un pôle éolien déjà existant, densifiant de fait l'éolien dans un secteur déjà occupé. Le projet de paysage développé permet en outre de respecter les points de vue panoramiques sensibles de la rive droite du Vallage de l'Aisne en réduisant le nombre d'éoliennes du projet et en égrenant l'implantation le long de la Côte de Bourcq. Cette implantation permet aussi de respecter les vues depuis les terrasses rapprochées du Vallage (à l'est du projet) en conservant la lisibilité des circonvolutions et des micro-paysages des coteaux de la Côte.

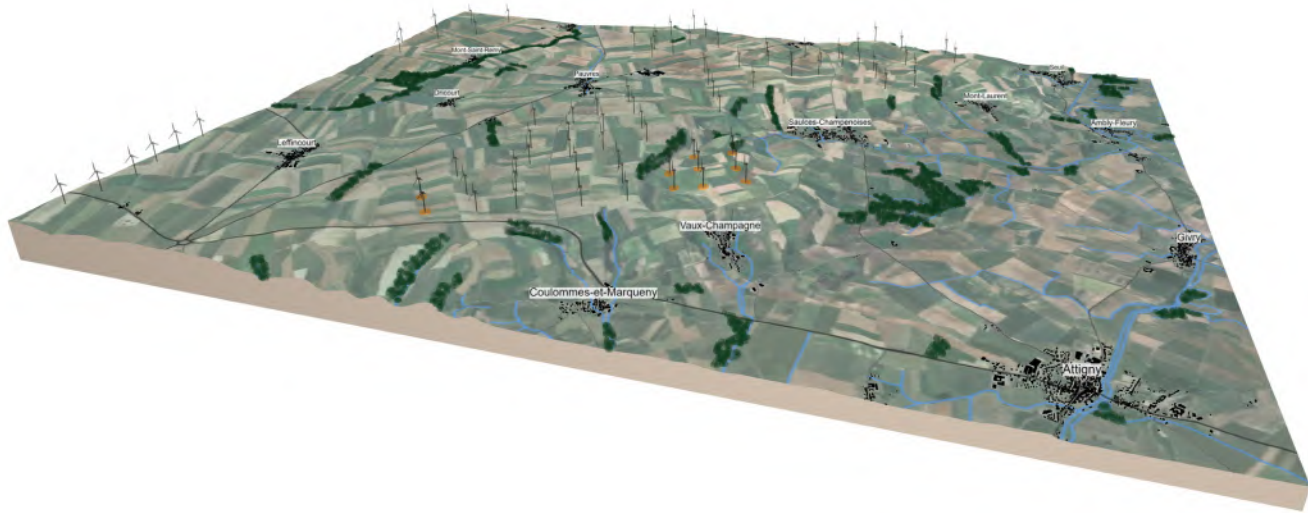
Avec les mesures d'intégration, le projet préserve la lisibilité du paysage depuis les points de vue sensibles y compris les villages immédiats. Les mesures d'évitement éloignent le projet du haut de versant de la Côte de Bourcq conformément aux projets déjà autorisés, laissant libre les circonvolutions du relief caractéristiques de cette unité paysagère pour les vues rapprochées. L'ensemble des bosquets, haies et arbres du secteur sont conservés, ainsi que les terrasses des coteaux.

Les mesures de réduction inscrivent le projet en accord avec les lignes de force du paysage (projet de taille réduite suite à l'étude des variantes, lignes parallèles aux projets déjà autorisés).

An Avel Braz s'engage à minimiser l'impact visuel des éoliennes par une initiative significative visant à améliorer le cadre de vie local. Dans une logique de partage de la valeur, l'entreprise soutient des projets locaux, contribuant activement au développement et à l'embellissement de la région. Cette mesure bénéficiera aux abords des habitations et axes routiers de Vaux-Champagne, Sainte-Vaubourg, Chuffilly-Roche, Loisy. Dans le cadre de cette mesure d'accompagnement, il est notamment envisagé :

- L'enfouissement d'une partie du réseau électrique et de télécommunication.
- L'organisation d'une bourse aux plantes pour les habitants.
- La mise en oeuvre de mesures agro-paysagères en bord de route.

Ainsi les 10 éoliennes du projet de Vaux-Coulommes II, implantées parallèlement aux éoliennes déjà en place de Vaux-Champagne, accompagnent les structures paysagères locales sans remettre en cause l'équilibre des paysages ni aggraver l'effet de saturation visuelle depuis les lieux de vie.



Le projet dans le territoire



5 Méthode et bibliographie

MÉTHODE, BIBLIOGRAPHIE

Méthodes utilisées pour établir évaluer les effets du projet sur l'environnement

- une visite de terrain a été réalisée de bonnes conditions de visibilité par une paysagiste conceptrice diplômée (Emeline GIVET) en juin 2024
- des cartes de visibilité ont été faites par Infosig
- les études d'encerclement ont été réalisées par Sorgo
- des photomontages réalisés sous Windpro par un photographe professionnel (« Pictures & Co » / Jean-Christophe GENTON)

Enfin, notons un accès à toutes les données nécessaires pour la réalisation de l'étude d'impact.

Bibliographie

Ministère de la Transition Ecologique, Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020. 177 p.

SRADDET Grand Est

DREAL Grand Est, Guides éoliens 2021. - Volet 1 (quelle approche paysagère dans la conception des projets éoliens?) et Volet 2 (quelle approche paysagère du développement éolien en région Grand Est?)

DREAL Champagne-Ardenne, Cartographie Cartélie : état de l'éolien en Champagne-Ardenne, données sur les sites

Base de données Mérimée, liste des monuments historiques

Plan paysager éolien des Ardennes 2021